• revue bimestrielle
d'information
et d'analyse

politikā

HORS-SÉRIE

DÉPUTÉS : MODE D'EMPLOI À L'ATTENTION DES CITOYEN(NE)S

- Tout savoir sur les députés
- Histoire du parlement à Madagascar
- Comment fait-on une loi ?
- Le règne des candidats indépendants
- Genre : le challenge des femmes à l'Assemblée nationale

Sommaire

PRÉLUDE
3- Dépités de Madagascar

Faites connaissance avec l'Assemblée nationale
4- Interview de Pr Jeannot Rasoloarison : «Les partis doivent obliger leurs députés à assister aux sessions»
5-Le palais de la démocratie - Aucune rénovation depuis la première République
8-Chronologie
10-Réforme institutionnelle - L'avenir du bicamérisme en pointillé

Nos députés
12-Initiative de loi - L'initiative de loi confisquée par l'Exécutif
15-La procédure d'adoption d'une loi
17-Salaire et avantages - Combien nos députés gagnent-ils vraiment?
19-Assemblée nationale - Le règne de l'opacité
24-Bonnes pratiques parlementaires - 8 exemples dans le monde

Femmes et Assemblée nationale
26-Femmes et élections législatives à Madagascar - L'éternel recommencement
29- Interview de Noroarisoa Ravaozanany: «L'électorat est prêt à élire des femmes»

Législatives 2019
30-Candidats indépendants - Sans parti pris
32-Témoignages
34-Financement de campagne - Des débuts de solutions aux problèmes
36- Interview de Rojovola Bora : «Les mandats électifs ont servi aux politiciens pour un intérêt d'ascension sociale»
39-Opposition à l'Assemblée nationale - Une configuration incertaine
40-La parole à quelques candidats

Nota bene
46-Êtes-vous également prêt ?

ICONOGRAPHIE
Les illustrations de ce numéro ont été réalisées par les artistes Fy, Ando Baliaka et Raoto Andriatsihoarana

politikā
HORS-SÉRIE

prélude

13 décembre 2018. La grande salle de séance de l'Assemblée nationale sonne creux. Seuls douze députés sont présents pour voter la Loi de finances. C'est dans cette triste ambiance que déroule cet acte législatif par lequel le Parlement vote le budget de l'État. Les autres députés sont partis en tournée, certains font déjà campagne pour la présidentielle. Cette image restera comme emblématique d'une législature faite de haut et de beaucoup de (coups) bas, sous les yeux de citoyens dépités. D'autres nombreuses lois ont été adoptées par une poignée de parlementaires qui n'en comprennent pas forcément les enjeux. Faute d'une réelle volonté de transparence, nous n'aurons pas accès à l'ensemble des lois adoptées et surtout au nombre de députés qui les ont adoptées.

Que retiendra-t-on de la précédente législature ? Des scandales en cascade, des esclandres, la violence verbale… Au milieu de cette tempête, certains députés essayent tant bien que mal d'accomplir leur mission mais ils sont éclipsés par les mauvaises pratiques de leurs compères. Les parlementaires ont loin d'avoir montré leur plus beau visage. Le Palais de Tsimbazaza était devenu le royaume de l'abstentionnisme et de la gabegie, sur un fort relent de corruption. C'est un lieu de pouvoir sur lequel se concentrent le plus de critiques des citoyens. Les séances plénières, retransmises à la télévision, donnent souvent lieu à une litanie de demandes plus ou moins réalistes et de flagorneries ridicules. C'est une occasion pour les parlementaires de se faire voir et de se faire valoir, quitte à à tourner en ridicule bien souvent. Pourtant, Madagascar *«met un pognon de dingue»*, pour paraphraser Emmanuel Macron, dans cette Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale est le palais de la démocratie. Ses occupants sont élus par des citoyens qui leur confèrent un mandat et des missions : adoption ou proposition de loi et le contrôle de l'Exécutif. Dans un pays où les sans-voix restent très peu audibles, les députés sont utiles. Il s'agit aussi d'assurer l'équilibre pour que le président de la République ne soit pas tenté de se lancer dans une gouvernance en mode solo.

Il est donc temps de réinventer cette Assemblée nationale. Elle doit devenir cette maison commune et ce lieu de confrontation d'idées ainsi que l'espace de liberté pour toutes les oppositions qui pourraient critiquer avec lucidité et avec des arguments recevables, mais non plus dans l'esprit d'une quelconque surenchère financière afin de glaner quelques mallettes d'argent… La liste des candidats aux prochaines législatives suscite un sentiment mitigé avec la présence de ceux qui ont contribué à ternir l'image de la Chambre basse et celle de nouveaux candidats/acteurs politiques désireux de tout changer et de donner une nouvelle impulsion.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'établir un agenda de réforme pour l'Assemblée nationale pour qu'elle puisse réellement devenir un lieu de représentation nationale. Réinventer la Chambre basse commence par revenir aux fondamentaux que nous détaillerons dans ce second numéro hors-série de votre revue *Politikà*. Dans une démarche didactique et pédagogique, qui s'adresse à tous, la revue a passé au crible les rôles et les défis qui attendent les prochains occupants des travées du Palais de Tsimbazaza.

Les clés de la révolution seront aux mains des électeurs. L'enjeu est de donner de la légitimité aux députés avec un taux de participation élevé. Si tel est le cas, l'idée qu'une révolution démocratique et citoyenne sera bien en marche au palais de Tsimbazaza pourrait être entérinée. P

Dépités de Madagascar

Andriamanambe RAOTO

« Les partis doivent obliger leurs députés à assister aux sessions »

Il est témoin de l'histoire contemporaine malgache et en est l'un des plus grands chroniqueurs, notamment en termes de faits politiques.

VAN-LEE BEHAJA

Journaliste Politikà

PR JEANNOT RASOLOARISON

Enseignant-chercheur, au département Histoire à l'Université d'Antananarivo

COMMENT JUSTIFIEZ-VOUS LE BASCULEMENT ENTRE LE MONOCAMÉRISME ET LE BICAMÉRISME ?

Cela dépend de l'objectif que l'on veut atteindre. Pendant la deuxième République, le monocamérisme a été imposé car le président Didier Ratsiraka a jugé que le Sénat n'était pas vraiment utile. Il avait estimé que l'institution ne faisait qu'alourdir les dépenses de l'État et qu'un seul parlement suffisait. Ensuite, le modèle bicaméraliste a été repris pour qu'il y ait un équilibre du pouvoir. Le Sénat a été considéré comme étant un contre-pouvoir vis-à-vis de l'Exécutif. Mais dans la réalité, le Sénat est plutôt utilisé pour protéger le gouvernement.

DANS LA COURTE HISTOIRE DU PARLEMENT, L'ABSENTÉISME PARLEMENTAIRE A ÉTÉ TRÈS PRÉGNANT. EST-CE DU FAIT D'UN QUELCONQUE HÉRITAGE DE PRATIQUES?

Ayant été une colonie française, Madagascar se réfère toujours à la France en termes de politique. Le problème est d'ordre général. Si nous regardons ce qui se passe dans ce pays, le cas d'absentéisme parlementaire règne dans l'assemblée. En effet, les députés doivent être dirigés par les partis politiques qu'ils représentent. Lorsque les partis ne les recommandent pas d'assister aux assemblées, ils pensent alors qu'ils n'y sont pas obligés. Il faut bien regarder les textes concernant les attributions et les obligations parlementaires. Et il faudrait qu'il soit bien mis au clair que les députés doivent assister aux assemblées. Autrement, ils ne se sentiront nullement coupables d'absentéisme.

DANS L'HISTOIRE RÉCENTE DE LA CHAMBRE BASSE, NOUS NOTONS L'ÉMERGENCE DES DÉPUTÉS INDÉPENDANTS. COMMENT POURRAIT-ON EXPLIQUER CE PHÉNOMÈNE ?

Les indépendants ont émergé depuis la troisième République. La raison est simple : les partis ayant des idéologies propres à eux – et qu'ils véhiculent pour convaincre les électeurs – étaient voués à la disparition à la fin du règne de Didier Ratsiraka. Les indépendants ont commencé à gagner du terrain. Ils veulent apporter leurs propres points de vue dans leurs circonscriptions respectives. À défaut d'un choix idéologique, la population procède aux votes selon son appréciation personnelle vis-à-vis d'un candidat. Par conséquent, l'Assemblée nationale est devenue rapidement non maitrisable.

EU ÉGARD À CE PASSÉ TUMULTUEUX, QUE DEVRIONS-NOUS FAIRE POUR REDORER L'IMAGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?

Les leaders des partis et leur bureau exécutif doivent obliger leurs députés à assister aux sessions pour mieux défendre les idéologies et les lignes d'idées, qu'il s'agisse de ceux qui sont au pouvoir ou de ceux dans l'opposition.Cependant, les indépendants n'ont pas cette obligation. Il s'agit d'une discipline individuelle. Les formations politiques s'assurent de l'encadrement et de l'éducation de leurs membres qui doivent être modelées selon l'idéologie. D'ailleurs, tous les partis politiques devraient appliquer la discipline de parti. Il faut toujours mettre en avant l'idéologie pour tendre vers une meilleure compréhension de l'Assemblée nationale. Les Malgaches ne comprennent pas pourquoi nous avons besoin de députés. Ils ne savent pas leurs réelles attributions. Ceux qui se présentent en tant que candidats devront également savoir quelles seront les fonctions qu'ils assumeront une fois élus. Ils devront avoir des compétences, savoir maîtriser le droit, car c'est du vote des lois qu'ils devront assurer. P

Le Palais de la Démocratie

Aucune rénovation depuis la première République

À Madagascar, les bâtiments administratifs datent, pour la plupart, des années d'indépendance. Rares sont ceux que l'État ait pu rénover. Celui où siège actuellement l'Assemblée nationale fait partie de ceux qui n'ont pas connu de grands travaux de modernisation depuis sa construction.

KARINA ZARAZAFY

Journaliste Politikà

Le palais de la démocratie à Tsimbazaza – dénommé à tort hémicycle – n'a connu, depuis les années 60 que *«quelques petits outillages périodiques, de petites bricoles. Il n'a pas vraiment subi de vraies réhabilitations depuis sa construction au temps de la première République»*, a fait remarquer Tony Rambeloson, directeur de la logistique au niveau de l'Assemblée nationale. Ce qui explique l'état dans lequel il se trouve actuellement.

SIMPLES TRAVAUX D'ENTRETIEN

D'après ses explications, aucune étude approfondie de la fondation du palais n'a été effectuée. Même les ingénieurs qui travaillent actuellement au niveau de sa direction n'ont pas pu la faire. En effet, les anciennes structures, telles que ce palais, ont été bâties avec des techniques et des compositions de matériaux que les ingénieurs actuels ont apparemment du mal à étudier ou dont une fidèle reconstitution serait très coûteuses. Si bien qu'au lieu de rénover, l'État, ou les autres propriétaires qui ont pu hériter de ces monuments historiques, préfèrent s'atteler à de nouvelles constructions, plus modernes et moins couteuses. Ce qui explique le mauvais état de cette infrastructure. Le maintien en fonction de ce palais se résume donc, selon le directeur de la logistique *«à de simples travaux d'entretien : quelques retouches de peinture, des petites réparations de l'équipement électrique, de la plomberie, etc.»*. Toujours d'après ses explications, une décision de réhabilitation du palais reviendrait au bureau permanent de l'Assemblée nationale. *«Nous ne faisons que leur proposer un projet de réhabilitation et c'est aux parlementaires de prendre la décision d'y procéder ou non»*, a-t-il souligné. Toutefois, pour répondre au besoin croissant en bureaux au niveau de l'institution, l'effectif du personnel ayant considérablement augmenté, quatre box y ont été aménagés en 2016. De plus, deux nouveaux bâtiments A et B ont été construits. Ils servent actuellement de centres d'accueil.

PRIORISATION

Le palais de la démocratie n'est pas le seul bureau administratif à être dans un piteux état. En effet, l'on peut remarquer que les anciens bâtiments avancent vers un état de délabrement total, tandis que les récents semblent être très mal entretenus. L'on ne peut pas rejeter la faute sur les seuls intendance et divers services d'entretien *(notre photographe et notre journaliste ont pu constater de visu les réalités avec l'aimable autorisation de l'administration de l'Assemblée nationale).*

« Il y a un grand manque de volonté et de priorisation de l'objet de l'Administration, dénonce notre interlocuteur. Pour la plupart des décideurs et pour bon nombre d'utilisateurs, il ne s'agit pas de leurs biens personnels, aussi n'y portent-ils pas un égard particulier. ». La question du budget alloué à ces lourdes tâches s'ensuit. Étant donné que la prise en charge de ces bâtiments figure rarement parmi les priorités, il n'y a même pas lieu de débattre sur le budget qui va avec. De plus, en ce qui concerne la Chambre basse, contrairement au fonctionnement des ministères, les directions n'ont pas leurs propres budgets, nous dévoile-t-on. Aussi, toutes les décisions d'engager de gros ouvrages reviennent-elles aux parlementaires et à eux seuls, à travers le bureau permanent.

> « les anciens bâtiments avancent vers un état de délabrement total

AFFAISSEMENT PROGRESSIF

L'Assemblée nationale est dotée d'une direction de la logistique. Les attributions de cette dernière ne se résument cependant pas au simple entretien du palais. *«Elle est chargée d'entretenir et de gérer tout ce qui touche à l'immobilier, à savoir le palais, les centres d'accueil, le cafétéria qui sert également de salle de réception, le garage et le jardin»*, explique Tony Rambeloson. Cette direction gère également ce qui touche au mobilier et aux véhicules administratifs. Des services sont affectés à ces tâches. Le service du bâtiment compte des ingénieurs chargés des études des constructions, de la réparation, de la réhabilitation des bâtiments.

Selon notre interlocuteur, des études et des propositions telles que celle pour faire face à l'affaissement progressif du terrain sur lequel se trouve le domaine de l'Assemblée nationale, ont été faites. *«Le sol s'affaisse, il y a des fuites d'eau souterraines, ce qui augmente les risques d'inondation»*, prévient Tony Rambeloson. Cependant, ces propositions sont demeurées sans suite jusque-là, or le danger sur ce patrimoine national plane.

PROJETS DE RÉNOVATION

L'Assemblée nationale malgache, outre son domaine de Tsimbazaza, a acquis un bureau, la maison de protocole, à Toliara, *«Il y a eu une vision d'avoir des bureaux dans toutes les régions dans une optique de réconciliation nationale, mais cela n'a pas abouti pour le moment»*, avance une source. Remédier à ces différents obstacles au bon entretien des avoirs et objets de l'Administration nécessiterait avant tout un État fort, des dirigeants qui agissent en vrais leaders et qui aient le sens du bien commun.

Ces personnes doivent savoir inculquer ces principes à leurs équipes et aux citoyens, en donnant l'exemple. Comme la promotion de la démocratie et lutte contre la corruption vont de pair, les parlementaires qui siègent au sein du palais de la démocratie devraient ainsi être les premiers à en tenir compte. La corruption minerait les projets de rénovation et de réhabilitation des divers bâtiments administratifs. L'on souligne notamment le contrôle de conformité des travaux qui est franchement aléatoire. La rénovation du palais est une réelle nécessité car c'est un patrimoine et une *«pierre levée»*, témoin de l'évolution historique de l'imprégnation et de l'assimilation de la démocratie à Madagascar. P

© Andry Randrianarisoa

87
83

JOURNALISTES
JOURNALISTES

Parlement : une histoire mouvementée dans une République instable

Sous la quatrième République française

Bicaméralisme, le parlement était constitué de l'assemblée nationale et du Conseil de la République

Novembre 1945
Les Dr Joseph Ravoahangy-Andrianavalona et Dr Joseph Raseta, du parti Restauration de l'indépendance de Madagascar, sont élus députés au sein de l'Assemblé nationale française.

Février 1946
Naissance du MDRM. Jacques Rabemananjara est le troisième député malgache élu dans l'assemblée législative.

Janvier 1947
Le Dr Raherivelo-Ramamonjy est élu sénateur.

29 mars 1947
Insurrection contre l'autorité coloniale suivie d'une répression violente par l'armée française.

29 mars 1947
Insurrection contre l'autorité coloniale suivie d'une répression violente par l'armée française.

Juillet à octobre 1948
Procès des trois députés malgaches.

2 janvier 1956
Philibert Tsiranana est élu député à l'Assemblée nationale française.

1958
Le général de Gaulle revient au pouvoir : une nouvelle Constitution promulguée par référendum .

Première République

14 octobre 1958
Proclamation de la république Malgache. Institution de l'Assemblée constituante et législative.

29 avril 1959
Promulgation de la Constitution de la première République malgache. Un système bicaméraliste est adopté selon le modèle de la constitution de la cinquième République française : l'Assemblée nationale (élus au suffrage universel direct) et le sénat (élus par les grands électeurs). La majorité parlementaire est détenue par le Parti social-démocrate (PSD).

26 juin 1960
Accession à l'indépendance et nomination du premier président, Philibert Tsiranana élu en 1965 et réélu en 1972.

14 mai 1959
Entrée en fonction du premier gouvernement de la nouvelle République.

1er et 2 avril 1971
1er et 2 avril 1971 : Violente répression des soulèvements des paysans du Sud de l'île encadrés par le parti MONIMA.

13 mai 1972
Révolte des étudiants et grève générale réprimées dans le sang par le régime de Tsiranana. Sous pression, il dissout le gouvernement et cède les pleins pouvoirs au chef d'état-major de l'armée, le général Ramanantsoa.

18 mai 1972
Le président Tsiranana dissout le gouvernement et cède les pleins pouvoirs au chef d'état-major de l'armée, le général Ramanantsoa

8 octobre 1972
Référendum instituant une période de transition de 1972 à 1977 régie par une « Loi constitutionnelle provisoire ». Cette dernière impose la mise en place du Conseil National Populaire pour le Développement (CNPD) au lieu et place du Parlement dissout.

5 février 1975
Le général Ramanantsoa remet les pleins pouvoirs au colonel Richard Ratsimandrava assassiné 6 jours après

11 février 1975
Instauration d'un directoire militaire: un organe collégial ayant les pleins pouvoirs, exécutifs et législatifs.

15 juin 1975
Le directoire militaire désigne le capitaine Didier Ratsiraka comme Chef d'Etat et Président du Conseil Suprême de la révolution (CSR)

21 décembre 1975
Nouvelle Constitution. Parlement monocaméral : disparition du sénat. L'Assemblée Nationale populaire est « délégataire du pouvoir suprême législatif ».

Deuxième République

30 décembre 1975
Proclamation de la deuxième République suite aux résultats du référendum du 21 décembre 1975 plébiscitant le Capitaine de frégate Didier Ratsiraka comme Président et instituant son livre rouge comme idéologie de l'Etat. La nouvelle constitution impose un Parlement monocaméral : disparition du sénat. L'Assemblée nationale populaire est « délégataire du pouvoir suprême législatif ».

Entre 1975-1989
La Constitution dispose que seuls les membres du Front national de défense de la révolution (FNDR) peuvent se présenter aux législatives.

1989
Libéralisation de la vie politique. Les partisans de l'Arema sont toujours élus malgré la présence des partis opposants.

1er mai à octobre 1991
Manifestations monstres contre le pouvoir : contestation en faveur de l'abrogation de la Constitution de 1975.

11 juin 1991
Manifestations monstres contre le pouvoir : contestation en faveur de l'abrogation de la Constitution de 1975.

31 octobre 1991
Signature d'une Convention régissant la transition formelle vers la troisième République. La convention impose la suspension de l'Assemblée nationale et institue le Conseil de redressement économique et social (Cres)

12 Septembre 1992
Une nouvelle constitution est adoptée par referendum, le pays entre dans la Troisième République. Retour du bicaméralisme et démocratisation de la vie politique.

Troisième République

9 mars 1992
Albert Zafy est élu président de la République.

26 juillet 1996
L'Assemblée nationale vote à la majorité des deux tiers la motion d'empêchement visant Albert Zafy.

5 septembre 1996
Confirmation de l'empêchement du président Albert Zafy.Norbert Lala Ratsirahonana devient chef d'État par intérim de septembre à décembre.

18 septembre 1996
Didier Ratsiraka est de Retour à Madagascar. Il est candidat a la présidentielle de 1996.

31 janvier 1997
l'Amiral Didier Ratsiraka a été déclaré deuxième Président de la troisième République par la Haute cour constitutionnelle (HCC). Deux tiers des sénateurs sont élus par les grands électeurs. L'autre tiers est nommé par le président de la République.

5 mars 1998
Révision de la Constitution par le président Ratsiraka. Révision constitutionnelle. Elections anticipées.

1998-2002
2e Législature

Décembre 2001
Election présidentielle. Les résultats du premier tour sont contestés, début d'une crise politique qui durera six mois entre Marc Ravalomanana,maire de la capitale et Didier Ratsiraka.

De 1997-2002
L'Assemblée nationale et le sénat sont dominés par l'Arema.

2002
Crise post-électorale accompagnée de violence et de morts qui a pris fin avec l'investiture de Marc Ravalomanana en tant que président de la République le 2 Mai 2002

2002-2007
3e Législature

15 décembre 2002
Elections législatives anticipées. Les sénateurs désignés Arema sont remplacés par les TIM. Entrée en jeux des « Indépendants ».

Avril 2007
4ème Législature. Révision constitutionnelle.

Septembre 2007
Elections législatives remportées par le TIM, en partie boycottées par l'opposition.

2009
Nouvelle crise. Suspension du Parlement. Mise en place du Conseil Supérieur de la Transition (CST) et du Congrès de la Transition (CT) selon les dispositions de la feuille de route de Septembre 2011.

11 décembre 2010
proclamation de la quatrième République

Quatrième République

20 décembre 2013
Élections présidentielles (deuxieme tour) et législatives jumelées.

Janvier 2014
Le HVM s'est créé une majorité à l'Assemblée nationale avec le soutien surtout des députés indépendants. Il n'avait pas participé aux dernières législatives.

26 mar 2015
vote de la destitution du président Hery Rajaonarimampianina à une large majorité

3 juillet 2015
La motion de censure contre le gouvernement Jean Ravelonarivo rejetée de peu

Avril/Juin 2016
Le mouvement des 73 députés TIM et Mapar contre des suspicions de corruption à l'Assemblée nationale a abouti à la nomination par le président Hery Rajaonarimampianina de Christian Ntsay comme nouveau premier ministre et au changement de la composition du gouvernement avec l'entrée en lice des ministres Mapar.

19 janvier 2019
Andry Rajoelina nouveau président de la République.

1er et 5 février 2019
L'Assemblée nationale et le sénat votent séparément en faveur du projet de loi déléguant le pouvoir de légiférer par ordonnance au Président de la république.

05 février 2019
Expiration du mandat des députés et du Bureau Permanent de l'Assemblée Nationale.

27 Mai 2019
Prochaines élections législatives

Réforme institutionnelle

L'avenir du bicamérisme en pointillé

La promesse électorale de Andry Rajoelina, alors candidat à la présidentielle, de supprimer le Sénat, risque de transformer le visage du Parlement, voire l'architecture du pouvoir. Mais elle pose de fait un débat plus profond sur l'utilité ou non du Sénat dans un système bicaméral, un Parlement composé de deux chambres, au sein d'un État unitaire prônant la décentralisation, avant de trancher sur la question.

ILONIAINA ALAIN
Journaliste Politikà

Andry Rajoelina avait annoncé sa décision de mettre fin à l'existence du Sénat, lors de l'annonce de sa candidature le 1er août 2018. Le candidat à la présidentielle évoque le caractère budgétivore de la Chambre haute pour expliquer son choix. *«Je vais supprimer le Sénat dès mon arrivée au pouvoir. À tout le moins, je vais réduire de 10 % son budget et affecter le reste pour créer des universités dans toute l'île»*, avait-il ensuite avancé lors de l'une des séances de débat télévisé entre les candidats.

TENDANCE

Jusqu'ici, le discours de Andry Rajoelina, devenu président de la République, se limite au caractère budgétivore de la Chambre haute, dominée par l'ancien parti au pouvoir Hery vaovao ho an'i Madagasikara (HVM), au moment de l'annonce. Il évoque également la rationalisation de l'utilisation des deniers publics en faveur des jeunes. Mais la question autour de l'abolition de la Chambre haute ne devrait pas se résumer à la question budgétaire. Pierre Houlder Ramaholimasy, directeur général des affaires politiques à la Présidence apporte d'autres éclaircissements à l'intention présidentielle.

L'administrateur civil place la réflexion sur une tendance internationale vers le monocamérisme, un Parlement à une chambre. *«Un débat avait eu lieu en France sur l'utilité ou non, ainsi que le rôle du Sénat. Mais finalement, elle a opté pour son maintien, privilégiant l'approche empirique et l'habitude ancrée sur sa pratique constitutionnelle»*, soutient-il. D'autres pays ont franchi le pas pour adopter le monocamérisme. Dernièrement, le Sénégal, avec qui Madagascar entretient de bonnes relations, et dont le chef de l'État semble vouloir s'inspirer, l'avait fait en réaffectant le budget du Sénat à la gestion de l'inondation. Pour diverses raisons, les pays scandinaves avaient également opté pour un Parlement à une chambre.

RÔLE

À Madagascar, Pierre Houlder Ramaholimasy met en avant le critère de l'efficacité pour argumenter le choix présidentiel. Il pense que la Chambre haute *«n'est plus utile»* et fait doublon avec d'autres entités. *«Le Sénat a pour rôle de conseiller l'Exécutif. Mais est-ce qu'il le fait ? En même temps, il y a d'autres entités comme le Conseil d'État à qui le Gouvernement peut demander conseil»*, observe-t-il tout en faisant appel à l'expérience en la matière. Il évoque le rôle de conseil assumé par le Conseil supérieur de la Révolution (CSR) durant la deuxième République, en l'absence du Sénat. *«Mais le CSR avait toujours subi des critiques malgré son efficacité»*, se souvient-il, pour mieux soutenir sa position concernant le rôle, qu'il qualifie de superflu, du Sénat.

Dans l'histoire constitutionnelle malgache, le sort du Sénat obéit à la constance de la manie de changements perpétuels sans aller jusqu'à expérimenter à fond un choix. La Constitution de la quatrième République reconduit le bicaméralisme, disparu lors de la deuxième République. Le Sénat *«représente les collectivités territoriales décentralisées et les organisations économiques et sociales»* selon l'actuelle Constitution. Outre sa fonction législative, il a un rôle consultatif pour *«donner (au gouvernement) son avis sur les questions économiques, sociales et d'organisation des collectivités territoriales décentralisées»*.

BICAMÉRISME INÉGALITAIRE

Il s'agit d'un bicamérisme inégalitaire avec des pouvoirs plus importants pour l'Assemblée nationale. Cette dernière peut contrôler l'Exécutif et a la possibilité de remettre en cause sa responsabilité, contrairement au Sénat. Mais la pratique constitutionnelle montre que le Sénat peut assumer la fonction modératrice du conflit éventuel entre l'Exécutif et l'Assemblée nationale plus politique. Pour l'heure, peu d'informations filtrent sur l'intention des autorités concernant le toilettage de la Constitution. Mais les informations disponibles suggèrent la suppression de la Chambre haute, censée représenter les collectivités territoriales décentralisées dans État unitaire avec un régime semi-parlementaire. Parallèlement, le président de la République annonce un canal privilégié entre lui et les gouverneurs appelés à remplacer les chefs de région qui ne sont pas encore élus, sans parler du sort des provinces, servant de troisième niveau de décentralisation, encore inconnu. Un autre juriste déplore la pratique malgache concernant les choix opérés pour gérer le pays. *«Nous copions bêtement ce qui se fait ailleurs. Pire encore, nous copions d'une manière bancale. Ce qui provoque des conséquences désastreuses»*, fustige-t-il.

> La mise en place du fonds d'appui au développement, géré par le Comité local de développement est une illustration parfaite de l'incohérence autour du Sénat.

Une réflexion pourrait ainsi être menée sur l'expérience malgache sur le bicamérisme, notamment sur son manque d'ancrage territorial, dans les régions notamment, qu'il est pourtant censé représenter. Or, cette représentation semble être moins évidente à Madagascar. Le mode de désignation des membres de la Chambre haute devrait refléter le souci d'ancrage territoriale ses membres pour mieux la représenter. Madagascar imite le modèle français avec l'élection au suffrage universel indirect des membres du Sénat par les maires afin de matérialiser l'idée d'un relai des collectivités territoriales décentralisées au niveau central.

DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES

En Afrique du Sud, les parlementaires de la Chambre haute, soumis à un mandat impératif, sont désignés par les assemblées provinciales et sont révocables par ces derniers. Pour donner plus de poids à la représentativité territoriale, la première lecture des projets de loi touchant les intérêts territoriaux, a été accordée à la Chambre haute. En Russie, pour renforcer l'ancrage territoriale de la Chambre haute, ses membres doivent disposer d'un mandat électif local au moment d'y faire leur entrée. À Madagascar, les dispositions constitutionnelles sur le Sénat concernant la représentation des collectivités territoriales décentralisées constituent un sujet à débat. *«Le collège électoral a été composé selon des calculs politiques comme cela a pu se faire lors des précédentes élections en 2001 et 2007»*, soutient Juvence Ramasy[1], maître de conférences, enseignant en science politique et droit constitutionnel. Les maires, qui font fonctionner en substance leur commune par des subventions dictées par le pouvoir central, restent à la merci de l'Exécutif. Lesdits collèges ne comprennent pas les élus régionaux et provinciaux pour la simple raison qu'il n'y avait pas encore d'élection pour ces collectivités territoriales décentralisées.

Il faut ajouter à cela la prérogative présidentielle de nommer un tiers des membres du Sénat. Une disposition qui lui permet *«d'avoir une mainmise sur la majorité de cette institution. Dans ce cas, ce partage du pouvoir s'apparente à du clientélisme et permet ainsi de caser des "amis" politiques»*, remarque Juvence Ramasy, et ce, au détriment de la vocation première du Sénat. Du coup, le jeu de la représentation territoriale est biaisé.

MODALITÉS DE NOMINATION

La mise en place du fonds d'appui au développement, géré par le Comité local de développement (CLD) est une illustration parfaite de l'incohérence autour du Sénat. Le choix d'intégrer les députés en tant que membres de ce comité, en lieu et à la place des sénateurs, suscite l'interrogation du fait de l'intérêt local et territorial de l'initiative. Juvence Ramasy, insiste pour le maintien du Sénat. *«Le pays est grand. Il faut donner aux collectivités territoriales décentralisées la possibilité de se faire représenter»*, suggère-t-il. Harotsilavo Rakotoson, juriste, partage cet avis. *«Si on renforce la décentralisation, il faut le faire également avec le Sénat pour éviter un déséquilibre du développement économique. Il faut que les régions délaissées soient représentées et défendues, L'Assemblée nationale est déjà faible. On risque d'avoir un président avec des pouvoirs sans limite»*, avance-t-il.

Les partisans du maintien du Sénat proposent ainsi le changement des modalités de nomination des sénateurs pour que la Chambre haute puisse recentrer sa mission. Ils avancent la suppression de la disposition relative à la nomination d'un tiers des membres de l'institution par le président de la République. La recomposition des élus composant le collège électoral capable de défendre les intérêts des collectivités territoriales décentralisées est aussi une possibilité. P

1 Les Défis du parlementarisme à Madagascar, Friedrich-Ebert Stiftung (2018).

Rapport de force

L'initiative de loi confisquée par l'Exécutif

Quel que soit le régime, la tendance à la prééminence de gouvernement sur les deux Chambres saute toujours aux yeux. Cet état de fait met réduit le rôle des parlementaires, en premier lieu des députés, dans le fonctionnement régulier des mécanismes constitutionnels.

Par Iloniaina Alain

Les séances de questions-réponses entre les députés et les membres du gouvernement ou encore celles du rapport d'exécution du programme gouvernemental sont éloquentes. Durant ces rendez-vous censés discuter des actualités nationales, les parlementaires se cantonnent souvent à des questions d'intérêt local ou encore à des discours politiques de soutien à l'Exécutif, occultant ainsi le débat de fond d'intérêt national.

GROUPE PARLEMENTAIRE

Mais ces rendez-vous constituent pourtant des opportunités pour les députés de remplir leurs missions. En effet, ils ont comme principaux rôles la légifération et le contrôle de l'Exécutif. Et les députés ne sont pas dépourvus de moyens pour remplir leur rôle. La Constitution donne aux élus des moyens d'informations pour mener à bien leur mission. C'est le cas de la question orale, de la question écrite, de l'interpellation, et de la commission d'enquête. Jusqu'ici, aucune procédure de commission d'enquête ouverte à l'Assemblée nationale n'a pu être menée à son terme.

Les parlementaires disposent des ressources pour mener à bien leur mission. Lors de la dernière législature, ils ont droit à cinq assistants parlementaires permanents ou dix non-permanents, selon leur choix *(voir article sur les salaires et avantages p.16)*. Les membres du bureau permanent disposent de moyens supplémentaires, avec des conseillers techniques et des assistants. Les députés, par le biais de leur groupe parlementaire, peuvent également, bénéficier d'une structure pour travailler. Financièrement, les députés ne sont pas les moins lotis. Les émoluments comprennent l'indemnité de session, qui devrait être liée avec l'assiduité de l'élu.

AVANTAGES

Les députés touchent également des indemnités liées aux crédits téléphoniques et aux carburants. L'enveloppe mensuelle d'un parlementaire avait commencé à un million d'ariary pour les carburants avant d'atteindre cinq millions d'ariary à la fin de la législature qui vient de se terminer. Celle-ci est différente des parlementaires qui ont une charge supplémentaire, en tant que président de commission, au nombre de 31, de vice-président ou de président. Le traitement des membres du bureau permanent est différent mais les informations y afférentes sont peu accessibles. En tout cas, ils disposent en principe d'autres avantages comme les véhicules mis à leur disposition.

A priori, la plupart des députés n'utilisent pas au mieux les outils entre leurs mains. *«Bon nombre d'entre-eux recrutent des membres de leur famille pour devenir leurs assistants. Cela pourrait passer si ces derniers s'acquittent des vraies tâche législatives, observe un administrateur du parlement. Au final, ce sont les fonctionnaires de l'Assemblée nationale qui jouent le rôle d'assistant parlementaire. Les élus demandent aux premiers de leur fournir les informations nécessaires à leur travail.»* Notre interlocuteur fait référence à exemple concret pour les travaux préparatoires d'élaboration d'une proposition de loi.

> “Il ne s'agit pas d'une question de compétence. Il s'agit d'une question de force de caractère de nos élus. Les députés n'ont pas l'audace de jouer leur rôle.

LES CORDONS DE LA BOURSE

Un administrateur du Parlement croit savoir l'une des causes des maux qui ronge les députés face à l'Exécutif. *«Il ne s'agit pas d'une question de compétence. Il s'agit d'une question de force de caractère de nos élus. Les députés n'ont pas l'audace de jouer leur rôle*, analyse-t-il. *Ils interviennent auprès des membres du gouvernement concernant des projets ou problèmes dans leur circonscription. Du coup, ils sont affaiblis devant l'Exécutif.»* Un ancien député apporte son point de vue quant au handicap des élus vis-à-vis des membres du gouvernement dont ils auraient dû contrôler leurs actions. *«Vous ne pouvez pas aller à l'encontre de la volonté du gouvernement qui détient les cordons de la bourse. Vous risquez d'être sanctionné et sanctionner votre circonscription en s'opposant à lui. Il est capable de geler les actions en faveur de votre district. Et il est difficile de nager à contre-courant»*, trace-t-il.

Un autre ancien parlementaire évoque une autre facette des relations entre les élus et l'Exécutif. *«Lors des réunions au sein du groupe parlementaire, la première question qui vient est de savoir la position du président de la République par rapport aux projets de loi déposés par le gouvernement*, confie-t-il. *L'attitude des députés dépend ensuite de la volonté de l'Exécutif de voter ou non un texte, sans entrer dans le fond du sujet.»* Pour Harotsilavo Rakotoson, juriste, cette tendance de la prééminence de l'Exécutif n'est pas sans conséquence sur la conduite des affaires nationales. Le Parlement « n'a plus l'initiative de loi » qui est confisquée, de facto, par le gouvernement.

«Il n'y a plus de débat de fond sur les affaires nationales et encore moins de contrôle des actions du gouvernement. Du coup, les députés se bornent à une position aveugle de soutien ou d'opposition au gouvernement», déplore-t-il. Généralement, cette analyse conduit à deux situations extrêmes. Soit le pays dispose d'une Assemblée nationale docile face au gouvernement et sert de chambre d'enregistrement, soit elle entre en guerre contre l'Exécutif, provoquant une crise institutionnelle. P

Quels sont les rôles d'un député ?

- Il peut déposer des propositions de loi.
- En commission, puis en séance publique, il peut proposer, par amendement, des modifications au texte examiné et prendre la parole.
- En cas de désaccord avec les sénateurs au terme de la « navette » entre les deux chambres, et si la commission mixte paritaire ne parvient pas à un texte commun, les députés peuvent statuer définitivement sur demande du Gouvernement
- Après le vote d'une loi, un député peut, avec au moins cinquante-neuf autres députés, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la Constitution.
- Au titre du contrôle, le député peut interroger le Gouvernement, examiner son action au sein d'une commission, voire, s'il est rapporteur spécial au sein de la commission des Finances, contrôler l'emploi de l'argent public.
- Il peut également, en signant une motion de censure qui sera soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.
- En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, il est renvoyé devant ses électeurs.

Qu'est-ce qu'un député ?

- Un député est un élu qui, à l'Assemblée nationale, participe au travail législatif et au travail de contrôle du Gouvernement.
- Il appartient obligatoirement à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée, dont la fonction principale est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi.

142
135
141
133
127
121
120
114

La procédure d'adoption des lois en question

Les électeurs s'apprêtent à élire les 151 députés que compte l'Assemblée nationale le 27 mai. L'occasion permet de revenir sur l'une des principales missions assignées aux parlementaires, à savoir l'adoption d'un texte législatif.

Par Iloniaina Alain

L'initiative des lois appartient concurremment à l'Exécutif et au Parlement. La plupart du temps, ce sont des projets de loi, donc émanant du gouvernement, qui sont examinés et adoptés au niveau de l'Assemblée nationale et du Sénat.

PREMIÈRE LECTURE

Certes, les parlementaires peuvent formuler des propositions de loi, mais, pour plusieurs raisons, les cas où la procédure législative liée à une proposition de loi aboutit à l'adoption et à la promulgation des textes sont rares. *«Le système est perverti»*, soutient Laurent Ramaroson, ancien président du groupe parlementaire Asa vita no ifampitsarana (Avi) à la Chambre basse. La procédure législative comprend trois principales étapes, à savoir le dépôt des projets de loi, leur examen au niveau des deux chambres, puis leur promulgation par le président de la République. Les projets de loi sont adoptés en conseil des ministres avant d'être déposés au Parlement. En principe, le gouvernement peut soumettre les projets de loi, soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, pour une première lecture.

Concernant le projet de Loi de finances, il est requis que le texte soit d'abord déposé à l'Assemblée nationale pour une première lecture. Quant aux projets de loi organique, ils nécessitent un délai de 15 jours après le dépôt auprès de l'une ou l'autre chambre avant de passer en délibération. Par ailleurs, la discussion d'un projet ou d'une proposition de loi au cours d'une séance plénière *«ne peut intervenir avant l'expiration d'un délai de six semaines à compter de son dépôt ou de quatre semaines à compter de sa transmission»*, selon le règlement intérieur de la Chambre basse.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La procédure est presque la même pour l'Assemblée nationale et le Sénat. À Tsimbazaza, les projets de loi sont déposés par le gouvernement et sont discutés au cours de la conférence des présidents en vue de leur inscription à l'ordre du jour. La conférence des présidents est composée du président de l'Assemblée nationale, des membres du bureau permanent, des présidents des commissions et des représentants des groupes parlementaires. L'Exécutif y est également représenté. Ce dernier peut fixer une priorité sur les textes qu'il souhaite examinée en premier lieu, selon le règlement intérieur de le Chambre basse.

Les projets de loi sont ensuite examinés par les commissions concernées. Les travaux de commission se déroulent en présence du ministre et des techniciens des ministères qui présentent le projet de loi déposé. Ils défendent le texte proposé par l'Exécutif auprès des parlementaires. Les députés qui ne sont pas membres des commissions saisies peuvent assister et participer aux discussions. Ils peuvent donner leur avis sur les textes discutés. En revanche, ils ne peuvent pas prendre part aux votes sur les propositions des commissions à soumettre à la séance plénière.

DÉBAT PUBLIC

Les commissions peuvent apporter des amendements aux dispositions prévues dans les projets de loi. Elles font des rapports à la séance plénière sur les résultats de leurs travaux. Mais il appartient à la séance plénière, l'instance suprême de prise de décision de l'Assemblée nationale, de trancher en dernier lieu. Un vote a lieu après un débat public. Les projets de loi simples peuvent être adoptés par une majorité simple. Par contre, les projets de loi organiques requièrent une majorité absolue des membres composant la chambre pour passer.

L'examen des projets de Loi de finances a connu une histoire particulière ces dernières années à Tsimbazaza. Le ministère des Finances et du Budget organise des *«séances de travail»* avec les députés avant les travaux de commission, souvent autour d'un repas. La pratique des commissions plénières, donc à huis clos, précèdent aussi les séances plénières. *«En fait, il s'agit d'une stratégie de marchandage avant l'adoption du texte»*, confie un administrateur de Parlement. À certaines périodes, il ne fallait que quelques heures pour voter le document renfermant les ressources et les charges de l'État pour une année.

> « En principe, le gouvernement peut soumettre les projets de loi, soit à l'Assemblée nationale, soit au Sénat, pour une première lecture.

Les textes adoptés à Tsimbazaza sont ensuite transmis au Sénat pour lecture. Un système de navette s'instaure en cas de désaccord entre les deux chambres. Les textes font ainsi le va-et-vient entre l'Assemblée nationale et le Sénat. En dernier ressort, la Chambre basse peut décider au cours d'une troisième lecture. Pour ce faire, elle doit obtenir une majorité des deux tiers des membres la composant pour adopter le texte. Mais le gouvernement peut également recourir à une commission mixte paritaire pour adopter les projets de loi si les deux chambres ne parviennent pas à s'entendre sur les textes finaux. Il s'agit d'une commission, composée de membres, à part égale, entre l'Assemblée nationale et le Sénat. Mais cette procédure reste peu utilisée à Madagascar. *«C'est pourtant un moyen pour élever la qualité des débats»*, observe Calvin Randriamahafanjary, inspecteur général à l'Assemblée nationale, ancien secrétaire général de la Chambre basse.

VOCABULAIRE

Une fois les projets de loi adoptés, ils sont transmis à la tête de l'Exécutif pour promulgation. Selon la Constitution, le Président de la République promulgue les lois dans les trois semaines qui suivent la transmission par l'Assemblée nationale de la loi définitivement adoptée. *«Avant leur promulgation, les lois organiques, les lois et les ordonnances sont soumises obligatoirement par le Président de la République à la Haute cour constitutionnelle qui statue sur leur conformité à la Constitution»*, dispose-t-elle. Habituellement, les textes discutés et adoptés sont en langue française. *«Nos vocabulaires ne sont pas suffisamment riches pour traduire les termes juridiques utilisés. Il n'est pas facile de trouver les vocabulaires juridiques adéquats pour certaines dispositions»*, explique Calvin Randriamahafanjary. Pour ce qui est de la langue utilisée, le malgache est indiqué comme étant la langue à l'Assemblée nationale, selon son règlement intérieur. Mais *«la langue française et la langue anglaise peuvent être employées»*, poursuit-il. Un service spécialisé existe à Tsimbazaza pour la traduction des textes. Mais il est rarement fonctionnel, faute de demande. P

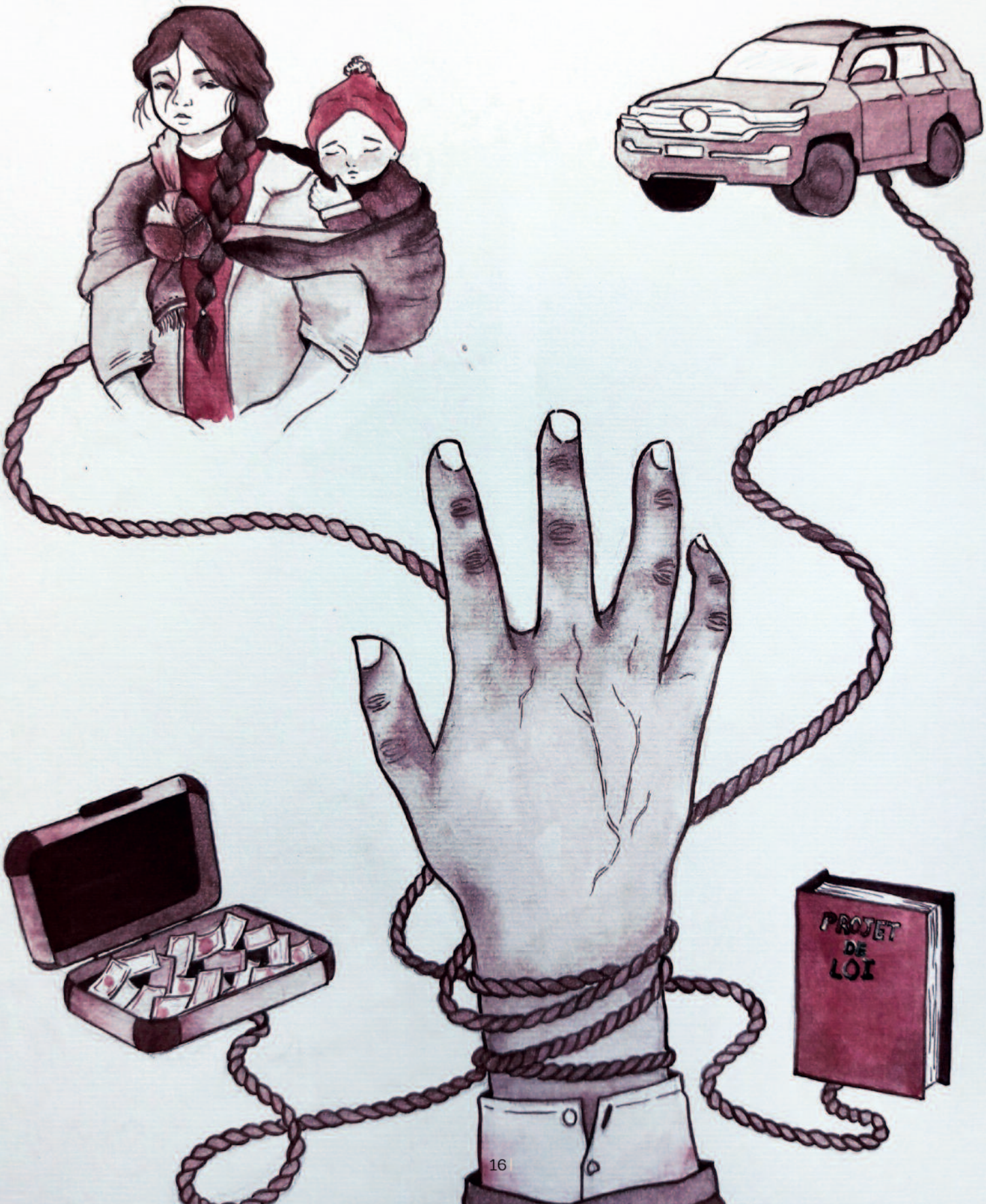
PROJET
DE
LOI

Salaire et avantages

Combien nos députés gagnent-ils vraiment?

Les salaires et avantages des députés sont l'objet de bien des fantasmes, alimentés, il est vrai, par le comportement des élus (absentéisme, demande d'avantages particuliers, histoire de véhicule 4x4, etc.), par la faible performance législative des députés et les polémiques liées aux fortes suspicions de corruption. Zoom sur les salaires et avantages de nos députés.

JULIE RAHARISOA
Journaliste Politikà

ANDO BALIAKA
Illustratrice

Pour les députés, c'est un sujet très sensible. Pour faire cette enquête, ce fut pour nous la croix et la bannière. Il faut dire que nous avons hérité des Français cette propension quasi maladive à être récalcitrant dès qu'il s'agit de parler de notre argent. Aucun député n'a voulu témoigner pour dévoiler le salaire et les avantages, au nom de la transparence. Même un vice-président de l'hémicycle a refusé gentiment d'en dévoiler davantage. Est-ce par honte ou par crainte des jugements ? Car en plein milieu d'une pauvreté ambiante, ces parlementaires vivent avec un revenu plus que confortable. Contrairement aux pays développés comme la France, où les détails sur les salaires et avantages des députés ainsi que sur leur utilisation sont mis à la disposition du grand public sur le site de l'institution, notre Assemblée nationale ne communique pas sur le sujet. Mais nous avons mené notre enquête pour mettre en avant ces émoluments.

TOUTE UNE PANOPLIE D'INDEMNITÉS ET D'AVANTAGES

Le salaire mensuel des députés est fixé par référence au traitement des fonctions de la catégorie 10 de la Fonction publique. Avec des indices 3 800, 3 650, 3 500 (avec une valeur d'un point d'indice de 750 ariary), le président de l'Assemblée nationale, les membres du bureau permanent et les députés de Madagascar touchent respectivement un salaire de 2 850 000 ariary, 2 735 500 ariary et 2 625 000 ariary, selon nos estimations. En plus de cette rémunération, différentes indemnités mensuelles leur sont attribuées pour exercer leur *«fonction»* d'élus, dont les indemnités de représentation de 192 000 ariary pour le président de l'Assemblée nationale, 150 000 ariary pour les membres du bureau permanent et 124 000 ariary pour les députés. À cela s'ajoutent d'autres indemnités, à savoir l'indemnité compensatrice de frais de loyer qui est de 800 000 ariary, l'indemnité de tournée, 720 000 ariary, ainsi que l'indemnité d'eau et électricité qui s'élève à 150 000 ariary. Par ailleurs, les parlementaires bénéficient d'une indemnité de session de 50 000 ariary par jour, nets d'impôt. En sus, des indemnités de carburant de 1 200 000 ariary et 200 000 ariary de crédit téléphonique sont octroyées.

UN GAIN «MINIMUM» DE 50 MILIONS D'ARIARY PAR AN

Hors session, un député touche, ainsi, au minimum environ quatre millions d'ariary par mois. C'est vingt fois plus qu'un smicard malgache. *«Au minimum»* car n'y sont pas compris d'autres avantages, dont l'indemnité liée à la location de voiture, le carburant, les frais d'avion et le crédit téléphonique qui s'élèvent à plusieurs millions d'ariary. Pour faire un simple calcul, avec l'indemnité de session de six millions d'ariary par an (les deux sessions ordinaires durent 120 jours) – sans parler des sessions extraordinaires, qui sont parfois *«provoquées»* pour pouvoir gagner plus d'argent et des sessions spéciales – et la rémunération mensuelle, un député gagne au moins 50 millions d'ariary par an. Avec ce revenu assez confortable, se greffent encore d'autres indemnités et des avantages. Un député dispose également d'un crédit affecté à la rémunération de ses collaborateurs recrutés en équivalents en catégorie III de la fonction publique en bénéficiant d'un indice de 1 500 pour les assistants permanents et 750 pour leurs équivalents non permanents. En outre, depuis 2016, les députés élus en dehors de la capitale perçoivent une indemnité d'hébergement de 65 000 ariary par nuitée au cours des sessions.

ABSENCE TOTALE DE TRANSPARENCE ET DE CONTRÔLE

À vrai dire, à défaut d'une réelle transparence sur le sujet, on ne sait pas exactement ce qui rentre et ce qui sort des poches de nos députés. Ainsi, l'indemnité liée au frais de location de voiture, carburant ou frais d'avion continue d'être allouée aux députés. Pourtant, aucun des principaux textes de référence en matière de salaires, de frais de représentation et avantages en nature des députés, à savoir le décret n° 2014-259 et le décret 2016-195, n'y fait explicitement mention. L'autre problème majeur est qu'il n'y aucune règle à l'utilisation des fonds, qui viennent des contribuables, rappelons-le, mis à la disposition des députés pour l'exercice de ses fonctions d'élu. Pour ce qui est de la rémunération des assistants parlementaires, il n'y quasiment pas de contrôles. Ils sont recrutés librement et licenciés selon l'humeur et les besoins de nos parlementaires. L'ensemble de l'enveloppe à leur disposition est de 5 625 000 ariary par mois (pour cinq assistants permanents ou dix non permanents). Elle est intégrée dans le salaire des députés qui a la charge de payer ses collaborateurs. Toutefois, du fait du manque de balise, ce système incite à la corruption et au népotisme. En outre, des indemnités, par exemple celle assez cocasse liée à la *«cherté de la vie»*, étaient auparavant allouées aux députés, mais personne ne sait si ces indemnités sont ou non retenues. L'indemnité liée à la cherté de la vie atteint 30% du salaire de base d'un député. Des indemnités sont également attribuées aux gens de maison ou aux chauffeurs.

BESOIN URGENT DE RÉFORME

Offrir une meilleure rémunération aux députés a été considéré comme un moyen de garantir leur indépendance et pour éviter la corruption. Mais l'inverse est-il toujours vrai? Et compte tenu de leurs performances, leur rémunération est-elle justifiée? L'Assemblée nationale est devenue ce lieu où se refugient des mercenaires politiques où les lobbys peu recommandables sont monnaie courante. Il est certain que la situation est très inquiétante car c'est la démocratie et l'efficacité de la mission des députés qui sont remises en cause. Il faut rationnaliser, réorganiser, moderniser pour faire de la Chambre basse un véritable contre-pouvoir à l'Exécutif et un acteur de développement. Une réforme de la politique en général et de l'Assemblée nationale en particulier s'impose d'urgence. À ce sujet, la tenue de l'atelier pour l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie des parlementaires, organisé par le parlement les 26 et 27 mars, en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation et le Comité de sauvegarde de l'intégrité (CSI) s'avère un bon signe, même s'il intervient dans un contexte où les députés sont en fin de mandat et où les nouveaux prétendants se bousculent au portillon. P

Assemblée nationale
Le règne de l'opacité

Ce qui se passe au sein du palais de la démocratie semble défier tous les principes démocratiques. L'Assemblée nationale est en effet la première institution ayant pour devoir de refléter la transparence. Toutefois, actuellement, ni les parlementaires qui la constituent, ni les événements qui s'y déroulent ne sont réellement et entièrement accessibles aux citoyens.

Par Karina Zarazafy

Les citoyens peuvent-ils joindre leurs élus ? Par quels moyens ? Comment traitent et votent-ils les projets et propositions de loi ? Autant de questions qui intriguent l'opinion et auxquelles l'on n'obtient rarement, voire jamais une réponse.

ENTRE VOLONTÉ ET DÉCISION

Pourtant, qui dit démocratie, dit transparence. Et le fait qu'on appelle l'Assemblée nationale, le palais de la démocratie n'est pas fortuit. Malgré cela, la réalité est toute autre. Comme l'a noté Constantin Grund, le représentant résident de la Fondation Friedrich-Ebert à Madagascar. *«Bon nombre de démocraties ne sont que des démocraties sur le papier. Certes, elles présentent les structures formelles : l'organisation d'élections, les partis politiques et la séparation des pouvoirs. Mais un vrai ancrage dans les cœurs et les esprits du peuple fait défaut»*. Il semble que Madagascar ait un système démocratique qui lui est propre et qui défie tous les réels principes de ce courant idéologique. Une manifestation de ce décalage entre principes et réalités est ce qui se passe au niveau de l'Assemblée nationale.

DES ÉLUS ACCESSIBLES

L'Assemblée nationale dispose d'une direction en charge de la communication, la Direction des relations interparlementaires et de la communication (Dric) qui essaie tant bien que mal d'accomplir sa mission. Pour essayer de répondre à cette nécessité de transparence de l'institution, cette direction a développé un site web. Une plateforme que tout citoyen pourrait consulter s'il est désireux d'en savoir un peu plus sur les agendas des sessions, sur les identités des députés ou autres actualités au niveau de la Chambre basse. La Dric, est également chargée d'assurer l'interface et la porte d'ouverture de l'institution au public. Louisette Randriamihaingo, directeur des Relations interparlementaires et de la communication explique que *«toutes les informations concernant les députés, notamment leur nom, leur circonscription, la commission ainsi que le groupe parlementaire auxquels ils appartiennent sont disponibles sur le site»*. L'on constate cependant que les coordonnées n'y figurent pas. Interrogée sur ce fait, la Dric nous a soulignés que telles étaient *«les consignes»* venant des parlementaires eux-mêmes. Aussi, pour faire en sorte que ces élus soient plus accessibles à leurs électeurs, cette direction a-t-elle doté chacun des députés, d'une adresse e-mail professionnelle à travers laquelle ils pourraient interagir avec les citoyens. Force est pourtant de constater que cela n'a pas eu les résultats escomptés. Pour ce qui est des différents projets ou propositions de loi qui passent à l'Assemblée nationale, les textes seraient, toujours selon la Dric, disponibles mais à la demande au sein des services qui lui sont rattachés.

RENDRE COMPTE

L'administration de l'Assemblée nationale a fourni beaucoup d'efforts pour informer les citoyens au maximum. Ce, en multipliant les canaux et les actions de communication. Cependant, l'impact de ces derniers semble ne rester qu'au niveau de l'institution. Seuls les citoyens ou journalistes curieux ou ayant la nécessité d'aller recueillir les informations au bureau de l'Assemblée nationale à Tsimbazaza pourront être servis… ou pas. Pour certaines informations, on pourrait y accéder mais pour d'autres, comme les émoluments, la liste des assistants parlementaires, on peut passer son chemin. D'une manière plus globale, il faudrait aller au-delà et penser à informer même tous les citoyens étant donné qu'il est du droit de tous d'être mis au courant de ce qui se passe au sein de cette chambre où siègent leurs représentants. Une décision et des initiatives qui devraient émaner des parlementaires eux-mêmes. En ce sens qu'à eux seuls, ils constituent déjà un canal de communication. Il est de leur devoir, en tant qu'élus, de rendre compte à leurs électeurs, aux citoyens.

LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE

Une autre manière d'afficher davantage de transparence est la déclaration de patrimoine. La Constitution elle-même soumet ces élus à cette déclaration. Elle dispose en son article 41 que *«(…) préalablement à l'accomplissement de fonctions ou de missions et à l'exercice d'un mandat, toutes les personnalités visées au précédent alinéa (concernant les institutions) déposent auprès de la Haute Cour Constitutionnelle une déclaration de patrimoine.»* Or, lors de la précédente législature, les députés ne se sont prêtés à la déclaration que sous la contrainte, et longtemps après leurs prises de fonction. Il est pourtant à noter qu'un défaut de déclaration est soumis à une sanction pénale. Le Code pénal, en son article 183.2 souligne : *«Sera punie d'un emprisonnement de 6 mois à 5 ans et d'une amende de 50 millions d'ariary, toute personne assujettie à une déclaration de patrimoine qui, deux mois après un rappel dument envoyé par le Bianco à la personne assujettie, sciemment, n'aura pas fait la déclaration de son patrimoine (…)»*.

SANCTION PÉNALE

Cette disposition est complétée par la loi n° 2016-020 du 1er juillet 2016 sur la lutte contre la corruption qui dispose en son article 5 : *«sans préjudice des dispositions de l'article 183.2 du Code pénal, le manquement à l'obligation de déclaration de patrimoine constitue, pour tout assujetti, une faute assimilée à un manquement au devoir de probité et d'intégrité de tout fonctionnaire, magistrat ou militaire ainsi que tout employé de l'État sous quelque forme que ce soit, assujetti à l'obligation de déclaration de patrimoine»*. Les données relatives aux déclarations de patrimoine ne sont pas publiques. La divulgation des contenus de ces déclarations est également passible d'une sanction pénale. Ce qui laisse aux citoyens une infime marge de manœuvre dans la surveillance et l'évaluation des faits et agissements de leurs élus.

RÈGNE DE L'IMPUNITÉ

Selon Clément Jaona, président du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM), *«c'est la Haute cour de justice (HCJ) qui perpétue l'impunité en ce qui concerne ces parlementaires»*. D'après ses explications, cette haute instance juridique a instauré le principe selon lequel un parlementaire ne peut être traduit en justice que si les 2/3 des parlementaires de la chambre à laquelle il appartient ont voté pour ladite traduction en justice. Un quorum presque jamais atteint. Notre interlocuteur nous révèle une autre facette des pratiques peu recommandables. Pour la plupart, les parlementaires indépendants étaient majoritairement des hommes d'affaires et des opérateurs économiques. *«Les affairistes, pour la plupart, n'enregistrent jamais leurs biens en leur nom. Ils le font toujours au nom d'une tierce personne»*, souligne-t-il. Ce qui ne permet aussi bien aux citoyens qu'aux différents organismes de contrôle ni d'en faire le suivi ni d'engager une quelconque poursuite.
Les prochaines législatives comptent pourtant 517 candidatures indépendantes sur les 803 candidatures retenues. Ce qui nous amène à nous demander si ces candidats sont réellement là dans la volonté de servir l'intérêt commun ou dans le but de s'enrichir encore plus en bénéficiant de tous les avantages que procure le statut de parlementaire, étant donné que les mécanismes mis en place pour asseoir une meilleure transparence semblent insuffisants, voire inefficaces. P

Comment les citoyens perçoivent-ils les députés ?

Chercheurs, juristes, vendeuses, journalistes... nous sommes allés à la rencontre de quelques citoyens pour avoir leur perception sur leurs députés. Le moins que l'on puisse dire est qu'il y a beaucoup à faire pour réhabiliter leur image.

ANTSA HARITIANA ANDRIAMANJAKAMANANA

Étudiante (L3 en Communication et Territoire à l'Université d'Antananarivo)

« EST-IL NÉCESSAIRE D'ÊTRE EN POSSESSION D'UN 4×4 POUR POUVOIR VOTER UNE LOI DANS L'INTÉRÊT DU PEUPLE ? »

Être député n'est plus qu'un titre. Nos parlementaires sont loin d'assurer leurs rôles et d'assumer leurs devoirs envers le peuple. Pourtant, ils devront être les porte-paroles de la population, notamment de la circonscription qu'ils représentent. Corrompus de diverses manières, ils oublient leurs obligations ou ils les mettent de côté pour privilégier leurs intérêts et leurs avantages personnels. La question est de savoir s'il est nécessaire d'être en possession d'un 4×4 pour pouvoir voter une loi dans l'intérêt du peuple ? Quelles sont réellement les priorités ? Tous ces candidats aux législatives remplissent-ils la totalité des conditions nécessaires pour être député ? Car actuellement, on a remarqué que *« n'importe qui »* peut se présenter comme étant candidat aux élections. Ce sont souvent des personnalités connues à travers l'art ou la musique mais qui sont généralement étrangères au monde politique. Elles ne connaissent pas forcément la démarche, les obligations et les enjeux qui découlent de la politique. Ce qui suscite chez moi une vraie réflexion.

----V-L.B

HARY

Vendeuse de rue

« A MON AVIS, LES DÉPUTÉS ONT POUR MISSION DE DÉFENDRE LE PETIT PEUPLE »

Ils ont la charge de faire développer le pays. Ils véhiculent les intérêts du peuple en particulier les familles défavorisées. Les députés devraient lutter contre la hausse des prix. Le peuple a, en fait, besoin d'un député proche du peuple et qui soutient les familles pauvres et les personnes âgées.

----J.R

JEANNETTE

Vendeuse de friperie

« PORTEURS DE LA VOIX DU PEUPLE »

Les députés jouent un rôle important de porteur de la voix du peuple. Ils identifient les priorités locales en matière de développement pour, ensuite, les soumettre à l'Exécutif. Ça pourrait être par exemple une route qui a besoin d'être réhabilitée. Ils sont également chargés d'élaborer des lois. Des députés effectuent aussi des actions sociales en faveur des familles défavorisées. Bref, les députés doivent agir dans le seul intérêt de la nation.

----J.R

ELIANE

Femme de ménage

« ILS SONT RÉPUTÉS CORROMPUS »

Je n'ai aucune idée du rôle des députés. Concernant les maires, j'en sais quelque chose, ils s'occupent de la question environnement au niveau des communes, mais pour ce qui est des députés, je n'en sais pas trop. Je sais seulement qu'ils sont réputés corrompus. J'ai entendu parler qu'une élection législative aura lieu incessamment, je ne sais pas quand aura lieu cette élection mais j'accomplirai mon devoir comme tous les citoyens.

----J.R

ANNY ANDRIANAIVONIRINA

Directrice de la rédaction du quotidien La Plume et Présidente de l'Association des femmes journalistes de Madagascar

« ÊTRE DÉPUTÉ DEMANDE VRAIMENT UNE HUMILITÉ SANS FAILLE »

Être député demande vraiment une humilité sans faille. Ce qui n'est pas le cas de tout le monde. Car, dans la logique des choses, c'est leur choix d'être à ce poste. La plupart ne connaissent pas les rôles d'un député, sont là pour râler, critiquer et se pavaner. Exigeant des avantages que beaucoup ne méritent point. Un député est une personne ayant décidé de faire abstraction de ses avantages pour travailler pour le peuple. Mais est-ce vraiment le cas ? Qu'ils écoutent vraiment ce que le Malgache veut. Qu'ils soient un témoin et un porte-parole de choix. Qu'ils soient un modèle !

----K.Z

SERZHINO BIHARISOA

Auditeur CEDS 11e promotion – Sciences Politiques

« PARFOIS, CELUI QUI SE PRÉSENTE EN TANT QUE CANDIDAT À LA DÉPUTATION NE COMPREND MÊME PAS SA MISSION »

En général, l'opinion publique connaît mal les mandats, les fonctions et les attributions des députés. La plupart du temps leurs missions sont assimilées à celles de l'Exécutif. Pourtant, il doit en effet assumer le contrôle parlementaire au niveau de cet Exécutif, à travers la mise en œuvre de la Politique générale de l'État (PGE) et le respect des procédures. Un député a pour rôle de voter les projets de lois présentés par le gouvernement et doit également faire des propositions de projets, compte-tenu des réalités de leurs circonscriptions.

Il y a en ce moment cette vague d'indépendants qui constitue également une entrave à la démocratie malgache. Ces députés se trouvent en dehors du cadre normatif des partis politiques. Ce sont des électrons libres qui font facilement monnayer leurs positions au sein de l'Assemblée nationale, comme lors des votes des projets de lois. L'appareil législatif malgache est tout à fait exécrable, ce qui n'est pas favorable au le développement du pays. Parfois même, celui qui se présente en tant que candidat à la députation ne comprend même pas sa mission. Il ne connait pas exactement ce qu'on attend de lui et œuvre au travers de l'éthique.

----V-L.B

HAJANIRINA RANDRIA ARSON

Anthropologue

« ON ACHÈTE LA VOIX DES ÉLECTEURS PAR DES ACTIONS PALLIATIVES DÉGUISÉES »

Après la présidentielle de 2018, l'élection législative de 2019 sera, sans surprise, dominée par une majorité des députés pro-pouvoir. Il n'y aura pas d'équilibre de pouvoir. Par ailleurs, je constate un désintérêt de la population sur la vie politique qui s'est manifesté, lors de la présidentielle, par un taux de participation faible. Les candidats aux législatives cherchent le plus souvent la sécurité financière (normale) et physique par l'immunité parlementaire (impunité). Pourtant, ils doivent voter les lois de façon raisonnable pour l'intérêt général. Par ailleurs, nous citoyens devrions exiger des candidats qu'ils aient un minimum de connaissances en matière de loi. De plus, les pratiques dans les campagnes restent inchangées. On achète la voix des électeurs par des actions palliatives déguisées, en infantilisant le peuple par l'abus du mot *«vahoaka sahirana»* dans les discours. Des pratiques que l'on devrait pourtant changer.

----K.Z

ULRICHIA RABEFITIAVANA

Entrepreneure, YLTPienne 2016

« ÊTRE À LA CHAMBRE BASSE DONNE L'IMPRESSION D'ÊTRE À UNE FÊTE FORAINE »

Il est évident qu'il est plus facile de nos jours de critiquer que de s'engager. Il est vrai que les citoyens tout comme les politiciens ont une perception erronée des rôles et responsabilités de nos législateurs. Il incombe aux députés de voter les lois et de contrôler l'action du gouvernement. Malheureusement, l'histoire a démontré que nos députés n'ont ni la volonté ni la capacité à jouer ce rôle. Le faible engagement citoyen, notamment des élites, le manque de redevabilité tout comme le désintéressement des citoyens sont responsables de cette situation. Si bien que maintenant, être à la chambre basse donne l'impression d'être à une fête foraine où l'on parle de tout sauf de ce pourquoi on a été élu.

----K.Z

CLAUDIA RODERA

Géographe

« CE SONT DES OPPORTUNISTES QUI FONT LA COURSE AU PARLEMENT »

À mon avis, les députés doivent être des personnes qui connaissent le quotidien du peuple. Ils devraient être des personnes qui connaissent ce que doit faire un député. Un député est une personne issue du peuple, à qui le peuple peut s'identifier. L'élu dit être un habitant à part entière de la cité concernée, comme, jadis, au temps de la Grèce antique quand les députés étaient issus de l'Assemblée du peuple. De nos jours, ce sont des personnes de façade qui font la course au parlement, des opportunistes qui ne pensent qu'à avoir une place et des privilèges pour la plupart. Peu importe son diplôme, il doit être quelqu'un qui vit la réalité du peuple malgache.

----R.A

LAHATRA ANDRIAMAHATSANGY

Journaliste

« LES RELATIONS ENTRE ÉLUS ET ÉLECTEURS SONT À PEINE EXISTANTES »

Les citoyens ne savent pas encore distinguer ceux qui peuvent aller à Tsimbazaza ou non. La plupart des potentiels électeurs ne savent pas ce qu'on doit attendre des députés, leurs représentants. Parfois, on estime à tort que ce sont les riches ou les vedettes du show-biz que l'on devrait porter au pouvoir. C'est malheureux ! Les relations entre élus et électeurs, une fois les élections terminées, sont à peine existantes. Les députés ne le sont que de nom et de statut. Certains n'ont pas présenté un seul projet de loi durant la législature. L'opinion publique ne les connait que pour leurs frasques. La plupart des Malgaches ne connaissent pas les devoirs des députés.

----H.H

JOSÉ BELALAHY

Journaliste

« LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES EST MÉCONNU AUSSI BIEN DES CITOYENS QUE DES PARLEMENTAIRES ET CANDIDATS EUX-MÊMES »

Le parlement est devenu un refuge pour les malfrats. De par les avantages qu'ils y gagnent et de par leur statut, siéger au parlement, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat, est grandement convoité. Il y a notamment le fait qu'ils vont pouvoir y bénéficier de l'immunité parlementaire. En effet, on remarque que la majorité des parlementaires sont des hommes d'affaire. Grâce à leur statut, ils peuvent mener tranquillement leur business, à l'abri de toutes enquêtes ou poursuites judiciaires. Ce qui explique pourquoi bon nombre de personnalités de l'ancien régime, lesquelles se trouvent dans le viseur du régime actuel se ruent vers la Chambre basse. Le rôle des parlementaires est devenu méconnu aussi bien des citoyens que des parlementaires et candidats eux-mêmes. Cela a été dévié pour servir des intérêts personnels. Il serait peut-être temps de repenser le profil de ces élus supposés servir l'intérêt commun et surtout voter des lois.

----K.Z

ERICO RANDRIAMALALA

Responsable volet jeunes au sein du mouvement Rohy

« C'EST LA FONCTION MÊME D'UN PARTI POLITIQUE D'ACQUÉRIR LES SIÈGES ET LE POUVOIR POLITIQUE »

Un député devrait être un représentant des citoyens (démocratie représentative) au sein du parlement (pouvoir législatif). Les députés ont trois rôles majeurs: l'élaboration des projets des lois, l'adoption des lois et le contrôle des actions des pouvoirs exécutifs. Un député devrait être élu et issu d'un parti politique, contrairement à ce qu'on voit chez nous, où beaucoup de députés indépendants siègent, ce qui favorise la corruption, le clientélisme et les marchandages politiques. C'est la fonction même d'un parti politique d'acquérir les sièges et le pouvoir politique.

----R.A

LANDY RASAMOELINIAINA

Consultante en études qualitatives sur les thématiques du genre et l'éducation

« CERTAINS CANDIDATS NE SONT PAS CAPABLES DE BIEN DÉFINIR ET BIEN CERNER LES RÉELLES ATTRIBUTIONS D'UN PARLEMENTAIRE »

J'ai remarqué des mauvaises pratiques concernant les précampagnes, qu'ils sont déjà en train de faire, actuellement. Je vois en effet qu'autant les candidats, dans leur communication que les électeurs dans leur compréhension des élections législatives ne sont capables de bien définir et bien cerner les réelles attributions d'un parlementaire. Et tout cela, je pense, c'est à cause du manque d'éducation à la citoyenneté et d'éducation à la démocratie. Si bien qu'ils adressent des thématiques qui sortent définitivement de leurs rôles et attributions.

----K.Z

PAUL EDHINO MARINJARA

Médecin dans la région Sava

« LES DÉPUTÉS ONT TENDANCE À UTILISER LE FONDS DU CLD POUR LEUR VISIBILITÉ POLITIQUE »

Depuis l'avènement du Comité local de développement (CLD), la fonction des députés est devenue de plus en plus méconnue par la majorité des citoyens. Une grosse somme destinée au développement existe, et son utilisation est sous la présidence des parlementaires. Ce, malgré le fait que c'est le chef de district qui en est l'ordonnateur principal. Les députés ont tendance à utiliser ces sommes pour leur visibilité politique, par des actions sociales ou plus économiques. Ce qui dévie les attentes des populations quant aux missions des députés qui sont devenus plus dans l'Exécutif que dans le législatif. J'attends des prochains élus qu'ils soient assidus aux sessions parlementaires, qu'ils fassent régulièrement le compte-rendu de ces sessions à travers les médias ou les tournées, pour rééduquer la population dans le bon sens.

----K.Z

MIRANA RAMAROMANANA

Coordinatrice et activiste de droits humains

« BEAUCOUP D'ENTRE NOUS PENSENT QUE LA RESPONSABILITÉ D'UN DÉPUTÉ EST DE RÉALISER DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES »

Les citoyens ne sont pas assez préparés aux élections faute d'informations suffisantes et d'éducation. Beaucoup d'entre nous pensent que la responsabilité d'un député est de réaliser des infrastructures routières, etc. Très peu de citoyens connaissent les règles dans les campagnes électorales. On assiste également à une telle absence d'idéologie politique que les indépendants sont devenus de plus en plus nombreux. À mon avis, il faudrait davantage de débats de fond dans les campagnes électorales. La situation actuelle me laisse ainsi perplexe par rapport aux votes vénaux qui ne cessent de remettre en cause la démocratie malgache. Les députés doivent être les représentants de la voix du peuple, avoir le sens de la redevabilité envers la population qui les a élus et être à l'écoute de leurs situations en temps réel.

----K.Z

8 exemples dans le monde

Comment le parlement s'organise-t-il dans le monde ? Comment noue-t-il une relation avec ses élus ? Nous nous sommes intéressés à huit exemples qui pourraient offrir une nouvelle perspective à l'Assemblée nationale malgache.

Par Karina Zarazafy

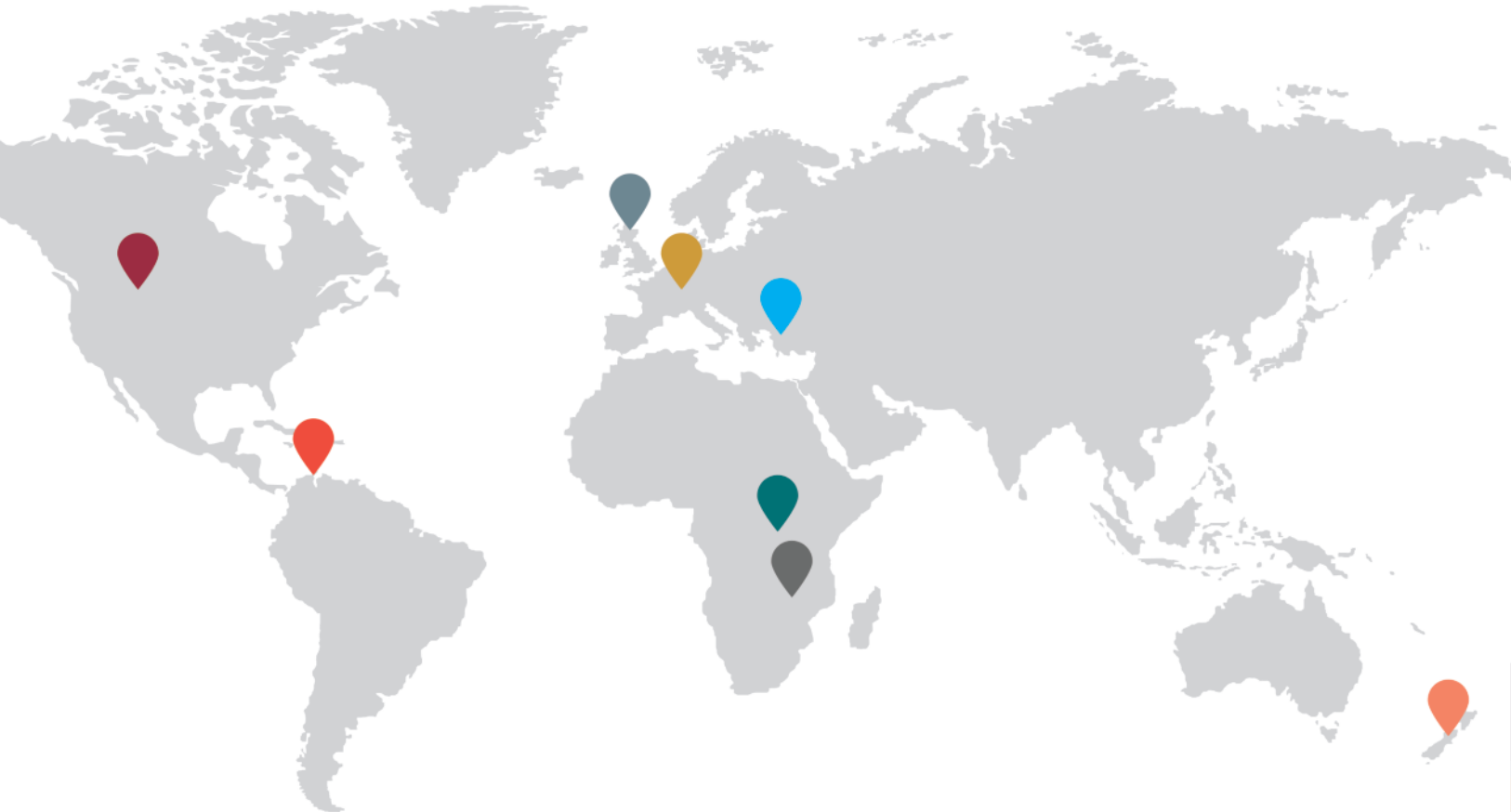

LE PARLEMENT RWANDAIS : PRIORITÉ AUX FEMMES

Le pays de Paul Kagame se distingue des autres pays du monde par l'honneur qu'il attribue aux femmes dans son parlement. En effet, le pays est en tête du classement mondial des pays qui comptent le plus de femmes au sein de la chambre des députés, soit 51 sièges sur les 80. Il conviendrait de noter que la situation n'est pas arrivée par hasard. Le pays a adopté des lois qui favorisent la parité, suite au génocide de 1994. La Constitution de 2003 inscrit comme principe fondamental *«l'égalité homme-femme avec l'attribution d'au moins 30% des postes aux femmes dans les instances de prise de décision de l'État»*. Ce quota est assuré par le système électoral qui aide les femmes rwandaises à s'imposer. Le dernier scrutin en est une parfaite manifestation. 27 des 53 sièges attribués au suffrage universel ont été conquis par des femmes.

CONGRÈS AMÉRICAIN : L'APPARTENANCE IDÉOLOGIQUE ET L'ALTERNANCE COMME MOTS D'ORDRE

Le parlement américain s'affiche comme étant un modèle en termes de respect de l'appartenance idéologique et de l'alternance dans le jeu de pouvoir. En effet, le paysage politique des États-Unis d'Amérique a connu certains changements ces dernières années. Les dernières élections à mi-mandat ont donné la Chambre des représentants au parti démocrate. Tandis que le Sénat se retrouve entre les mains des républicains. On est également face à un système qui respecte la séparation des pouvoirs. En ce sens que l'on pourrait voir la Chambre des représentants actuelle comme un pavé dans la mare de l'administration Trump. Il conviendrait de noter que le Parti républicain a été majoritaire à la Chambre des représentants depuis les élections de 2010. La carte politique américaine vient donc d'être modifiée par la montée en force des démocrates dans cette institution.

ANGLETERRE : L'EXEMPLE TYPE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS

«Garantir les droits et libertés des citoyens contre l'arbitraire du pouvoir exécutif». Tel est l'objectif principal du principe de séparation des pouvoirs en tant que système de gouvernement. Ce système est né en Angleterre en 1690 avec John Locke et qui se situe au cœur même du courant du constitutionnalisme. La création d'une constitution dans le but de limiter les pouvoirs attribués aux gouvernants est une conséquence manifeste du principe. C'est de là qu'est partie la distinction entre les types de pouvoirs existants au sein de l'État. À savoir, le pouvoir législatif qui devrait se limiter à la création des lois et le pouvoir exécutif qui devrait exécuter et faire appliquer les lois votées. Le troisième pouvoir, fédératif a, quant à lui, une mission de garant de la paix. Ce troisième pouvoir s'intéresse également aux relations qu'entretient l'État avec les autres entités sur la scène internationale.

LE BUNDESTAG : UN MODÈLE EN CONTRÔLE DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES

Le Bundestag ou la Chambre des députés constitue la clé de voûte du système politique allemand. En effet, ses parlementaires disposent de nombreux moyens pour assurer le contrôle sur le gouvernement. Ils usent de ces moyens durant les sessions parlementaires en plénières ou lors des travaux de commissions, ou encore par le biais des commissions d'enquête qui assurent le contrôle ponctuel de l'action gouvernementale sur des sujets précis. Audition d'experts, rassemblement de preuves puis rédaction de rapports qui seront débattus au sein du Bundestag. Tout est mis en œuvre par ces élus pour contrôler les actions gouvernementales.

ACCESSIBILITÉ DES INFORMATIONS PARLEMENTAIRES : LE ZIMBABWE DONNE L'EXEMPLE

Dans l'optique de proximité, le parlement Zimbabwéen a opté pour la mise en place des centres d'informations parlementaires (PCIC) dans les 120 circonscriptions existantes. C'est un moyen pour les citoyens de se rapprocher un peu plus de leurs élus. Cela leur permet également de se tenir plus au courant de ce qui se passe au niveau du parlement. En effet, toutes les informations parlementaires sont diffusées au niveau de ces centres. La mise en place des centres d'informations parlementaires permet également la détention de base des données socio-économiques de chaque circonscription.

SAINT-KITTS-ET-NEVIS : UN MODÈLE DE TRANSPARENCE

Les parlementaires de cet État ont choisi la transparence pour se démarquer. Ce, en permettant à leurs électeurs de s'informer sur ce qui se passe au sein du Parlement et en laissant ces derniers les évaluer à travers un *«face-à-face»* public. Une réunion durant laquelle les citoyens les interrogent sur leurs activités législatives. Retransmis en direct à la radio et à la télévision, le Face-à-face traduit le précepte même de la démocratie par la spontanéité des questions posées aux parlementaires. Une des meilleures pratiques en termes de reddition des comptes et d'initiation du public aux travaux du parlement.

LA NOUVELLE ZÉLANDE : LE CITOYEN AU CŒUR DU TRAVAIL LÉGISLATIF

L'exemple du parlement Néo-zélandais inspire par l'attention qu'il attribue aux électeurs dans le travail de leurs représentants. Le système incite, invite et permet aux citoyens de participer dans l'élaboration des lois qui régissent leur vie. Ce parlement permet aux diverses parties prenantes de la vie publique, simples particuliers ou personnes morales, de faire des propositions dans la presse ou autres médias, y compris sur le site web du parlement. Une participation citoyenne qui se révèle d'une importance capitale dans le processus parlementaire et dans la vie démocratique Néo-Zélandaise en générale. Ainsi, une commission auprès de la chambre des représentants reçoit des plaintes et propositions citoyennes. Entendus lors des enquêtes parlementaires, les citoyens peuvent faire part de leurs points de vue sur différentes questions portant sur leur quotidien.

PARLEMENT ROUMAIN : OFFRIR UN LIBRE ACCÈS À L'INFORMATION

«Qui détient l'information, détient le pouvoir». Accéder aux informations, notamment celles relatives aux travaux des institutions publiques telles que le Parlement, est un droit. Permettre aux citoyens d'y accéder est d'une importance capitale dans un système démocratique. Pourtant, ce n'est pas toujours aisé. Le Parlement roumain, tenu de respecter la loi générale sur la liberté d'accès à l'information, a ainsi essayé de contourner ce problème. Ce, en mettant en place des services spécialisés. Ces derniers sont chargés de fournir aux citoyens, de façon systématique et à la demande, toutes les informations relatives aux travaux législatifs. P

Femmes et élections législatives à Madagascar

L'éternel recommencement ?

À Madagascar, comme dans la majorité des pays africains, la participation politique des femmes reste l'un des défis majeurs de la gouvernance démocratique.

JESSICA RANOHEFY
Représentant-pays de EISA

FY
Illustratrice

Alors que le pays se prépare à de nouvelles élections législatives, les chiffres publiés par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) font état de 15% de candidatures féminines, soit une proportion encore bien en deçà de la masse critique de 30%, et plus loin encore de tout espoir d'égalité dans les processus électoraux. Au-delà du nombre, ce qui interpelle également lorsque l'on s'attache à l'implication des femmes en politique, c'est l'influence limitée qu'elles peuvent avoir aussi bien en tant que candidates qu'une fois élues.

TENTATIVES LOUABLES

En effet, si le défi de la candidature est immense, celui du mandat l'est tout autant. Une fois élues, peu de femmes sont présentes dans les instances décisionnelles de l'Assemblée nationale et elles restent confrontées au manque de reconnaissance de leurs pairs. Le poids des croyances et des traditions, les pratiques sociétales que d'aucuns qualifient facilement et rapidement de culture, les stéréotypes persistants sur le rôle des femmes mais aussi leur perception de leur propre place dans la société, la faible portée des lois et l'absence de mesures incitatives promouvant leur participation les réduisent à d'éternelles *«fanaka malemy»* qu'il faut préserver du dur monde de la politique. Et ce, si Madagascar s'est doté d'une Constitution consacrant l'égalité hommes-femmes, y compris dans *«les emplois publics fonctions et dans le domaine de la vie politique»*, et de différentes politiques en la matière comme une Politique nationale de promotion de la femme.

OUVRIR DES DÉBATS

Ces tentatives louables de donner les mêmes chances à tous les citoyens, quelque que soit leur sexe, ne se sont jamais traduites en mesures concrètes pouvant mener à des résultats tangibles en termes de parité hommes-femmes. En parallèle, depuis plus d'une vingtaine d'années, la société civile, des femmes malgaches militent, des réseaux de solidarité féminine se multiplient pour interpeller, pour faire plaidoyer auprès des décideurs et sensibiliser leurs concitoyens afin que l'égalité promue par les constitutions successives se reflète effectivement dans les structures de gouvernance du pays. Les partenaires du pays, eux-aussi, ont soutenu et continuent de soutenir les efforts en ce sens. Si ces initiatives ont contribué à ouvrir les débats, les barrières persistent et les progrès, quoi qu'ils aient le mérite d'exister, restent limités et surtout fragiles, comme en témoigne le recul du nombre de femmes candidates aux élections législatives du 27 mai 2019. Alors comment se ressaisir et quelles leçons tirées de ce recul ?

DIFFICULTÉS

Faute de données, il est difficile de retracer l'évolution du nombre de femmes malgaches qui se sont portées candidates aux élections législatives. Néanmoins, la faible proportion de femmes députées au sein des différentes législatures qui se sont succédé est déjà un indicateur de leur difficile accès à la fonction. Ainsi, de 2003 à 2007, 10 femmes, soit 6% de l'effectif des députés, étaient élues à l'Assemblée nationale. La législature de 2007 à 2009 n'en a compté que 7%. Une amélioration de la représentation féminine va intervenir au cours de la période de Transition puisque 64 femmes, soit 17%, figureront parmi les 366 membres le Conseil de la Transition, organe suppléant à l'époque la Première chambre. Ce léger progrès résultait en partie de la prescription faite par la Feuille de route de sortie de crise d'une plus grande implication des femmes dans le processus. S'agissant des candidatures en tant que telles, les élections législatives de 2013 ont vu la participation d'environ 13% de femmes en tête de listes parmi les candidats à la députation. Avec seulement 162 prétendantes contre les 204 enregistrées en 2013, soit une quarantaine de moins, les législatives du 27 mai 2019 confirment la gageure que représente la candidature aux élections de femmes malgaches. Comment peut-on saisir et expliquer ces difficultés ?

DES BARRIÈRES MULTIPLES ET PERSISTANTES

La faible participation féminine aux élections législatives, tout comme dans les autres sphères de la vie politique, peut d'abord s'expliquer par les pratiques sociétales et les stéréotypes qui confèrent à la femme un rôle bien spécifique, celui de la gestion du foyer. Le poids de ses obligations l'écarte de fait de la vie publique et sociale, d'autant que les affaires publiques, la vie de la cité, relèvent de la responsabilité des hommes, expliquant ainsi que sa parole tout comme sa contribution sur ces questions n'est pas jugée nécessaire. Cette conception fonde les discriminations dont sont victimes les femmes dans le quotidien, et à tous les niveaux : prise de décision, accès aux droits et libertés fondamentaux dont les droits économiques, sociaux et politiques. Elle se répercute également sur les femmes elles-mêmes dans le sens où, les stéréotypes étant vivaces, elles en viennent à douter de leur propre légitimité à s'intéresser à la vie politique, à émettre leurs opinions et a fortiori, à y prendre une part active. En outre, et comme le montre une enquête menée par Afrobaromètre parue en 2014, la majorité de la population malgache (62% pour le cas de l'étude en question) considère les hommes plus aptes à occuper des postes politiques. Dans ces conditions, il paraît ainsi difficile pour une femme de disposer d'une base électorale suffisante tant que les mentalités et les perceptions resteront les mêmes. À cet égard, les actions de sensibilisation demeurent primordiales. Aucune mesure ne pourra en effet être effective sans un changement à ce niveau.

COMPÉTITION POLITIQUE ONÉREUSE

L'implication des femmes dans les législatives se heurte également à la mobilisation des ressources financières importantes que requiert une candidature. En effet, elles sont majoritairement plus vulnérables à la précarité économique et sociale. Elles sont, par exemple, plus touchées par le chômage, occupent plus d'emplois précaires dans le secteur informel ou encore ont plus de difficultés à accéder aux crédits. Ces contraintes financières peuvent d'ailleurs en partie expliquer le recul du nombre de femmes pour les législatives du 27 mai prochain. En effet, ces élections ont vu une hausse substantielle de la caution, laquelle a toujours constitué une barrière supplémentaire pour les femmes. Comme la compétition politique est onéreuse, une femme ne disposant pas de moyens aura ainsi difficilement sa place. À titre d'illustration, si l'on se réfère aux profils des femmes candidates aux législatives de 2013, beaucoup d'entre elles étaient issues du monde économique lorsqu'elles n'étaient pas adoubées par les partis politiques. Sur ce plan, ces derniers jouent un rôle essentiel puisqu'ils sont pourvoyeurs de candidats et mobilisent des fonds en ce sens. Au-delà de l'aspect financier, un parti politique peut offrir la visibilité et la reconnaissance nécessaires à une candidature féminine. Ceci implique notamment une valorisation de leurs compétences dans les instances dirigeantes afin qu'elles ne soient pas cantonnées à un simple rôle faire-valoir au moment des campagnes électorales. L'engagement des partis en faveur de l'égalité mais également le militantisme politique des femmes en leur sein sont ainsi peuvent ainsi constituer un tremplin.

PRATIQUES POLITIQUES

Parmi les barrières à la participation des femmes aux législatives figure aussi leur propre perception de leur rôle. Le nombre limité de candidatures féminines révèle également, en effet, une réticence des femmes elles-mêmes à s'engager. Réticence liée d'abord à leur manque de confiance en elles, renforcée par les préjugés négatifs à l'encontre des femmes qui s'engagent. Réticence aussi causée par une image très négative de la politique jugée *«sale»*, *«violente»*, sans compter que les pratiques politiques ont fini par décourager certaines. Un travail sur les femmes reste ainsi primordial à travers d'abord une initiation à la politique dans son sens le plus noble, des initiatives de renforcement de compétences et d'éducation pour leur faire vaincre ces peurs qui les poussent souvent à s'auto-exclure des processus politiques comme les élections législatives. Ainsi, les entraves sont nombreuses. Elles sont idéologiques, culturelles, économiques et mêmes personnelles. En même temps, elles ne sont pas nouvelles. Chacun de ces aspects doit faire l'objet d'une approche intégrée et l'on ne peut s'attaquer à l'un sans prendre l'autre. L'intégration suppose également, et peut-être avant tout, la pleine implication des hommes.

MESURES CONCRÈTES

En attendant, des mesures concrètes s'imposent et cela passe par les lois. Jusqu'ici toute tentative en faveur d'une représentation sinon équitable au moins proportionnelle a échoué. Cette masse critique se situe à 30%, soit une proportion encore éloignée des chiffres actuels. Une loi sur le quota serait un premier pas. Les détracteurs de cette option diront que le quota favorise l'appartenance sexuelle au détriment de la compétence. Mais, attention une fois encore aux stéréotypes et voyez le nombre d'hommes et de femmes dans l'enseignement supérieur, comptez les femmes parmi les magistrats, les administrateurs civils, les enseignants et autres fonctions prestigieuses. À compétence égale dites-vous ? Et pour en revenir aux législatives, comment pourraient-elles conduire à des assemblées véritablement représentatives si plus de la moitié des citoyens continue à ne pas y participer?. **P**

Evolution du pourcentage des sièges de députés détenus par les femmes

2003-2007 : **6%**
(10 femmes tout au plus sur 150 hommes)

2007-2009 : **7%**
(10 femmes tout au plus sur 150 hommes)

2009-2014 : **17%**
(64 femmes sur 366 hommes)

*Congrès de la Transition

2013 : **20,4%**
(32 femmes sur 147)

2019* 15/100

*Candidates aux législatives

Source : Bilan de la participation des femmes au Gouvernement et au Parlement de 2002 à 2013, publié par l'Institut Électoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA)

«L'électorat est prêt à élire des femmes»

La place des femmes dans les institutions politiques, en particulier à l'Assemblée nationale a augmenté au cours de ces dernières années. Toutefois, sur la question de la parité homme-femme, le pays est encore loin du compte. Le point avec Noroarisoa Ravaozanany, figure de proue de la promotion du genre à Madagascar.

Par Julie Raharisoa

NOROARISOA RAVAOZANANY

présidente nationale de Focus development association

COMMENT ÉVOLUE LA QUESTION DE GENRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?

Je pense qu'il y a eu des avancées sur la question du genre durant la dernière mandature. Les lois visant à corriger les inégalités des sexes que l'Assemblée Nationale a votées en est un indicateur tangible et visible. C'est un point d'honneur pour Madagascar d'être le premier à sortir de la liste des 27 pays qui refusaient aux femmes le droit de transmettre la nationalité à leurs enfants (2016). L'Assemblée nationale a activement contribué à cette réforme du Code de la nationalité. Elle marque un autre point en votant le projet de loi sur la légalisation de l'avortement thérapeutique. Mais le Sénat l'a rejeté. La mise en place de la commission *«Genre»* en son sein, depuis 2009, est aussi à son actif, en sus du caucus *«Genre»* en 2014. Cependant, la composition à prédominance masculine de ses structures au cours des 30 dernières années renvoie au statu quo. La présidence éphémère de l'Assemblée Nationale par Christine Razanamahasoa, au début de l'année 2014, avec une parité parfaite des membres du bureau permanent est une exception. Les membres du bureau permanent qui lui ont succédé comptaient seulement dans leur rang deux femmes. De plus, le fonctionnement et les méthodes de travail de cette institution semblent inchangés pour pouvoir favoriser la participation des femmes qui y ont accédé : par exemple, le vote à main levée, le règlement intérieur *«insensible»* aux besoins différenciés des deux sexes... En revanche, l'accès des femmes à l'Assemblée Nationale a progressé.

QUELS SONT LES EFFORTS À FOURNIR POUR «ÉQUILIBRER» L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?

Le taux de 21% de femmes élues députées en 2014 est déjà une grande avancée. L'Assemblée Nationale n'a jamais atteint le seuil de 10% durant les mandatures précédentes. Cependant, l'absence de textes qui contraignent les partis politiques à présenter des femmes appelle à la prudence. Le risques d'un retour à la case départ est élevé. Les dernières législatives (2013) sont instructives. Alors que les femmes sont individuellement intéressées à se porter candidates (14 % des listes des indépendant-e-s sont des femmes), les partis politiques ne semblent pas encore acquis à la culture de la parité (12,6% seulement de leurs listes ont une femme en tête de celles-ci). Et encore, ce résultat a été obtenu grâce aux actions de plaidoyer auprès des chefs de partis, à des ateliers B to B entre candidates potentielles et les partis, à des renforcement de capacité des candidates, de campagne électorale pour les femmes, etc. 1 059 candidates ont été recensées en 2013, contre 259 en 2007. Le taux de performance des femmes s'est révélé assez élevé avec 12% d'élues contre 6% chez les candidats de sexe opposé. L'électorat est donc prêt à élire des femmes, mais pourvu que les partis politiques les lui proposent !

QUELS SONT LES POINTS DE BLOCAGE ?

J'insiste sur le rôle crucial des partis politiques. Ils sont les réels "gardiens" de l'accès aux postes de pouvoir. En tant qu'institutions, ils peuvent instaurer un environnement propice à la participation significative des deux sexes au pouvoir. Ou faire l'inverse. Voici la réponse d'un chef de parti que nous avons approché lors des dernières communales : "les femmes? Ce n'est pas un paramètre important pour nous. Ce qui nous intéresse c'est de gagner le plus de communes!". Dans les mentalités, il y a encore la domination d'un seul modèle de candidature gagnante. Sans détour, j'avance que pour la plupart des partis politiques, les candidatures masculines restent l'"homo politicus". Sans oublier que les femmes restent faiblement représentées dans les postes de leadership au sein des partis. À peine si elles arrivent à 5% comme chefs de parti, quoiqu'elles affichent actuellement un taux de 20% comme secrétaires générales. À tout ceci se conjuguent d'autres facteurs dont les ressources qui leur font défaut : matérielles et financières pour financer leur campagne électorale, les réseaux valorisables en politique, ressource "temps" compte tenu de leurs tâches familiales, éducation scolaire ou politique, etc.

QUELS SONT LES DÉFIS ET LES SOLUTIONS À CES BLOCAGES QUI DEMEURENT FORTEMENT SYSTÉMIQUES ?

Le grand défi réside dans la transformation des mentalités et perceptions qui empêchent de faire de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles, une priorité nationale. Cela a toujours été le problème de notre pays. Il faut créer les conditions qui permettent la transformation des pratiques socioculturelles discriminatoires, des systèmes juridiques et politiques et des processus. Cela requiert des mesures multidimensionnelles et des approches qui favorisent la redistribution du pouvoir, des ressources et des responsabilités familiales entre les femmes et les hommes. Les mesures d'action positive telles que les lois sur la représentation proportionnelle des deux sexes (par exemple, pas moins de 40% ni plus de 60% pour l'un et l'autre sexe) peuvent être des outils de transformation dans le cadre de vastes initiatives nationales sur l'égalité des sexes et les droits des femmes. Il est nécessaire de les appliquer dans tous les systèmes électoraux. De telles lois sont l'expression de la volonté politique pour accroître la participation et la représentation des femmes dans les instances de décision. Sans hésitation, je répondrai qu'il faut emboiter le pas aux pays qui s'y sont lancés. Nous en connaissons les bienfaits sur l'humanité et le développement. P

30-Candidats indépendants - Sans parti pris 32-Témoignages 34-Financement de campagne - Des débuts de solutions aux problèmes 36- Interview de Rojovola Bora : « Les mandats électifs ont servi aux politiciens pour un intérêt d'ascension sociale» 39-Opposition à l'Assemblée nationale - Une configuration incertaine

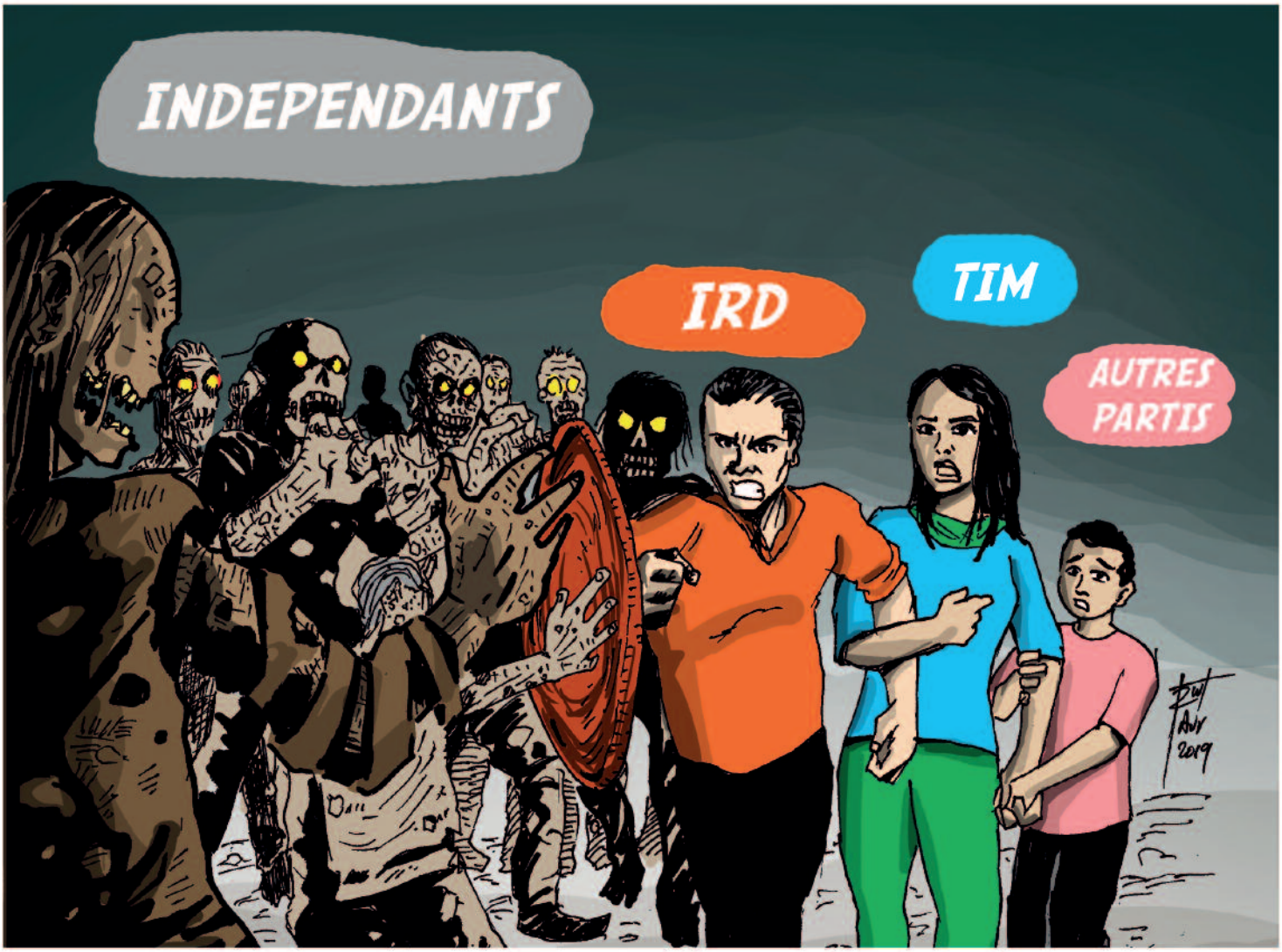

Candidats indépendants

Sans parti pris

Les candidats indépendants règnent en maître. Le lent déclin des partis politiques est un facteur indéniable de cette situation. Les « indépendants » défendent une certaine stratégie qui pourrait les amener à la victoire.

ANDRIAMANAMBE RAOTO
Journaliste Politikà

ANDRIATSIHOARANA RAOTO
Illustrateur

Pour les 803 candidatures validées par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), 517 ont été enregistrées au nom d'indépendants. Cette déroute des partis politiques traditionnels était prévisible, mais l'ampleur du désastre est de taille. La plupart des aspirants à la Chambre basse ont choisi de faire cavalier seul et de s'affranchir des carcans des partis politiques.

FACTEUR DE DÉCLIN

Les partis politiques malgaches ont perdu de leur superbe au fil des décennies. L'accroissement du nombre de formations légalement inscrites auprès du ministre de l'Intérieur et de la décentralisation (MID) coïncide pourtant au déclin de leur force et de leurs impacts sur la société. Aujourd'hui, plus de 200 partis sont officiellement inscrits. Cependant, la plupart ne sont que des coquilles vides et n'existent que sur papier. Ils n'ont ni adhérents, ni vision. En 2018, le Premier ministre Olivier Mahafaly Solonandrasana avait émis l'idée de mener une campagne d'assainissement dans le milieu politique. Cette tentative est aujourd'hui demeurée lettre morte, le vent du changement ayant tout emporté sur son passage. Dans les pays occidentaux, les partis politiques ont pourtant regagné des couleurs. Les nouvelles *« formations »* comme Podemos (Espagne), Syriza (Grèce) ou La France Insoumise (France), d'obédience progressiste et se revendiquant de la gauche radicale, ont insufflé une nouvelle dynamique dans la participation citoyenne. La lassitude des citoyens vis-à-vis de la politique *« traditionnelle »*, les a incités à intégrer ces formations politiques. Elles ont su exprimer la colère d'une partie importante des classes populaires contre les politiques d'austérité et contre tous les partis, de droite comme de gauche, qui se sont succédé au pouvoir pour les mettre en œuvre.*« Pourquoi les partis de masse sont-ils de retour? Parce que c'est toujours le meilleur moyen d'organiser les faibles pour affronter les puissants »*, explique Paolo Gerbaudo dans un article publié dans *Politikà*[1]. Pour Manuel Wally, la relation qui s'est dégradée entre les formations politiques et les citoyens est un facteur de déclin économique. *« Vu que les partis malgaches interagissent rarement avec le citoyen hors période électorale, et considérant que leurs programmes ne sont pas toujours clairs, l'électeur s'interroge naturellement sur la valeur ajoutée par les partis »*, explique-t-il[2].

LE VENT DU CHANGEMENT

Les pratiques politiques ne séduisent ni les citoyens ni les prétendants aux mandats électifs. Peu de partis possèdent une véritable structure et une vision qu'ils traduisent en actions. Pour les prochaines législatives, seule la plateforme Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina (IRD) a réussi le tour de force de présenter des candidats dans toutes les circonscriptions. Toutes les autres places ont été confisquées par les indépendants. Il y a de fortes chances pour qu'ils raflent la majorité des sièges si l'IRD et le Tiako i Madagasikara (Tim), essentiellement, n'arrivent pas à faire barrage. Lors de la dernière législature, 42 candidats indépendants avaient déjà réussi à siéger. Or, dans ce même laps de temps, si l'on compare la situation dans d'autres pays, aucun candidat indépendant n'a siégé dans les parlements sénégalais et nigérians, trois y ont réussi au Ghana, et seulement deux au Kenya. Ces chiffres sont révélateurs de l'accroissement du phénomène à Madagascar. L'affaiblissement des formations politiques est une brèche ouverte pour les candidats sans parti. *« Le phénomène des candidatures indépendantes s'expliqueraient aussi par la réticence des chefs de partis à inviter l'ensemble des aspirants à concourir à leur nomination partisane à travers les mécanismes de démocratie interne au sein des partis politiques, estime Manuel Wally. Le Nigeria et le Ghana, dont les grands partis pratiquent la démocratie interne, ne comptent qu'un nombre négligeable d'élus indépendants. »*[2]

IDÉOLOGIE

Les partis politiques ont besoin de fonds importants pour pouvoir travailler sereinement. Ils ont aussi besoin d'être au pouvoir pour asseoir leur légitimité et leur socle, si bien qu'une fois éjectés du giron de l'Administration, leurs membres disparaissent ou sont moins enclins à être actifs. Dans la Grande île, aucune loi ne régit le financement des partis politiques. *« L'État ne leur accorde aucune aide, alors qu'ils sont sensés accomplir une mission de service public, du moins à travers leurs rôles et fonctions au sein des institutions de l'État et dans la société en général. Lors des débats dans le cadre de l'élaboration d'une règlementation du financement des partis, les partis des présidents comme l'Arema et le Tim, disposant de ressources pour financer leurs activités, s'étaient montrés très réticents à l'idée de mettre en place un système de financement des partis politiques par l'État »*[3], soulignent Jean Aimé Raveloson et Rindra Hasimbelo. Cependant, rares sont les formations politiques qui s'appuient réellement sur une idéologie, si bien que dès que le vent du changement souffle, elles sont emportées. *« Le retrait du pouvoir, la démission ou le décès du leader est souvent à l'origine d'un déclin, d'un effacement de la scène politique ou d'une scission du parti, à l'exemple du PSD, de l'Arema et du Tim »*, soulignent les auteurs.

> “ rares sont les formations politiques qui s'appuient réellement sur une idéologie, si bien que dès que le vent du changement souffle, elles sont emportées.

VAINCUS

Du côté des indépendants, la raison du choix est claire. Il répond à un besoin d'indépendance, non pas une volonté à s'écarter des structures politiques habituelles. *« Actuellement, il y a des problèmes dans la plupart des partis, au niveau du leadership notamment. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas intégré une formation politique. Je serais redevable envers elle et il y a un risque que je ne devienne qu'une "boîte aux lettres", à la fin. Je ne devrais suivre que les directives imposées par le parti. Être indépendant prouve que vous avez une personnalité »*, défend Mahazaka Rabenandrasana *(voir son interview par ailleurs)*, candidat indépendant dans le premier arrondissement d'Antananarivo. Tsibara Mbohoahy, candidat en 2013, enseignant à l'Université de Toliara, abonde dans ce sens. *« Si l'on est élu sous la bannière d'un parti politique, notre personnalité ne ressortira pas réellement. Si l'on intègre un groupe parlementaire, par exemple, il est difficile de présenter ses idées, aussi excellentes soient-elles, si elles ne correspondent pas aux aspirations du groupe. Bien souvent, les partis politiques sont hyper personnalisés. Rares sont ceux qui pensent à renforcer la base de leur parti »*.

PLATEFORME

Trois grandes tendances auraient pu se dessiner lors de la prochaine législature, si l'on se réfère aux résultats de la présidentielle : IRD, Tim et HVM. Cependant, les sympathisants de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina ont soigneusement évité d'utiliser ce nom. Ils ont plutôt opté pour une plateforme dénommée Vondron'ny Tia Tanindrazana (VTT). *« Hery Rajaonarimampianina a été défait au premier tour. Il est très difficile pour les candidats de s'associer à son nom s'ils veulent une chance d'être élus »*, glisse Tsibara Mbohoahy. Mohamed Rachidy, secrétaire général national du du parti HVM, défend la pertinence de cette approche. *« C'est une stratégie commune dans la politique. Les diverses forces politiques se regroupent en une alliance pour affronter les élections. C'est pour cela que nous avons mis sur pied la plateforme VTT. L'objectif de son initiateur est de regrouper sous une même alliance les "vrais" patriotes. La liste est composée de 70 noms »*, avance notre interlocuteur. Cependant, cela n'écarte en rien le risque d'une élection massive des candidats indépendants, source d'instabilité institutionnelle, comme Hery Rajaonarimampianina l'a appris à ses dépens. N'ayant eu aucun député élu, il a dû composer avec une majorité versatile. Il a dû monter de toute pièce une majorité parlementaire qui a explosé en plein vol. D'ailleurs, Harijaona Randriarimalala, alias Jaona Elite, le leader supposé du groupe parlementaire, a déposé sa démission dès juin 2018. Il a même choisi de rouler pour Andry Rajoelina. Idem pour les autres figures de proue du HVM, à l'image de Siteny Randrianasoloniaiko, qui n'a pas hésité à retourner sa veste pour se présenter au nom de l'IRD. Le dernier mot reviendra aux électeurs : soit ils adouberont les indépendants, soit ils opteront pour le renforcement des partis politiques. **P**

Article initialement publié en malgache

1Le retour du parti Paolo Gerbaudo, Politikà 11 – 2Réglementation du financement des partis politiques et des campagnes électorales Étude comparative des pratiques en espace francophone Manuel Wally, PhD, LLB (décembre 2016) – 3 Les partis politiques malgaches à travers les régimes et gouvernements successifs, Rindra Hasimbelo et Jean Aimé Raveloson (FES, août 2011)

Quand les YLTPien(ne)s se lancent dans les législatives

Avec les moyens du parti ou les moyens dont ils ont disposé, ces YLTPien(ne)s ont osé affronter l'épreuve des urnes. Témoignages.

ANIELLA VOLOLONIAINA
« MORALISER LA VIE PUBLIQUE »

LÉGISLATIVES 2019 – SUPPLÉANTE (4E LISTE) DE LA COALITION ISIKA REHETRA MIARAKA AMIN'I PREZIDA ANDRY RAJOELINA (PARTI FREEDOM) – CIRCONSCRIPTION TOAMASINA

Ces derniers temps, l'Assemblée nationale censée être l'institution la plus importante dans un État démocratique est devenue une sorte de société à but très lucratif. Les députés cherchent toujours des moyens de soutirer de l'argent à l'État, donc aux contribuables et ne pensent qu'à leurs intérêts personnels et à leurs avantages. Être député est devenu un business pour s'enrichir. Des constats flagrants m'ont désespérément marquée dans cet hémicycle à savoir, en premier lieu, la corruption de haut niveau manifestée par de mauvaises pratiques comme les *« mallettes »* offertes au député en contrepartie de sa voix. En second lieu, le manque de connaissance des députés en matière d'adoption de la loi de règlement. En troisième lieu, il ne faut pas oublier que le contrôle de l'acte gouvernemental est toujours paralysé par le poids de la majorité. Une grande réforme basée sur le renouvellement de la classe politique siégeant au sein de cette institution et sa modernisation est recommandée pour bâtir un parlement nouveau et moderne. Cela nécessite l'instauration d'une nouvelle culture basée sur la notion de redevabilité qui est un point cardinal du travail parlementaire.
Dans ce sens, en intégrant une liste, mon grand défi est axé sur deux idées. La première est de proposer et de faire adopter une loi sur la réforme de la procédure législative. Elle consiste à imposer plus de rigueur et de célérité dans l'élaboration de la loi de règlement en vue d'une modernisation de l'institution, de la fonction des députés et de leurs moyens de contrôle. La seconde réforme est basée sur une proposition de loi sur la réduction des frais de mandat parlementaire. Cette loi consistera à remplacer l'indemnité représentative de frais de mandat des parlementaires par un système de remboursement sur justificatif. Cela est nécessaire et découle du bon sens pour instaurer la confiance entre élus et contribuables et vue d'une moralisation de la vie publique. La promotion de la bonne gouvernance en matière de gestion des affaires publiques des parlementaires intervient par la mise en place d'une cellule de la bonne gouvernance au sein de l'Assemblée nationale.

----R.A

TSIORY ANDRIAMPARANIARIVO RANDRIANARIVONY
« LA DURE RÉALITÉ DE LA POLITIQUE À MADAGASCAR M'EST APPARUE »

LÉGISLATIVES 2013 - CANDIDAT DU MALAGASY MANDROSO AO ANATIN'NY FIHAVANANA SY NY SOATOAVINA (MAMAFISOA) – CIRCONSCRIPTION : ANTANANARIVO II

Après avoir fondé et adhéré à un parti politique, je me suis dit qu'il était temps pour moi de m'immiscer dans la politique et de suivre les traces de mon père, qui fut député pendant deux mandats. Il ne faut pas se voiler la face, il n'y a pas de démocratie telle que je l'ai toujours pensé à Madagascar. Je me suis trompé sur le fait qu'il suffisait de convaincre les électeurs avec notre idéologie et notre projet de société pour gagner les élections.
Le culte de personnalité persiste à Madagascar. Les supposés grands partis sont encore dirigés par des dirigeants, anciens et actuels. Ils considèrent les partis comme leurs patrimoines personnels inscrits en leur nom. La dure réalité de la politique à Madagascar m'est apparue comme quoi il faut intégrer les grands partis pour être sûr d'être élu. Actuellement, je préfère plutôt me consacrer à ma carrière professionnelle. J'ai été aidé activement par mon parti politique durant la campagne.

----R.A.

MBOHOAHY TSIBARA
« IL EST DIFFICILE D'ÊTRE ÉLU SI ON N'A PAS SUFFISAMMENT DE FONDS DE CAMPAGNE »

LÉGISLATIVES 2013 – CANDIDAT DU MIARAKA AMIN'NY PREZIDA ANDRY RAJOELINA – CIRCONSCRIPTION ANKAZOABO-SUD

Je me suis présenté au nom du Mapar. J'ai orienté ma campagne sur la sensibilisation des notables et des petits villages. Mais très vite, je me suis rendu compte d'une chose : le poids de l'argent. Même si nous avons une excellente relation avec la base, il est difficile de faire passer les messages sans avoir de l'argent. Il est difficile d'être élu si on n'a pas suffisamment de fonds de campagne. Certes, j'étais soutenu par une grande plateforme qui a apporté sa contribution mais je n'avais pas suffisamment d'argent. Mes adversaires avaient mobilisé des moyens très importants. Un autre aspect prépondérant dans une campagne législative : l'importance des œuvres sociales. Les électeurs ont toujours en tête un candidat qui a fait des activités sociales. J'ai eu l'avantage d'avoir réalisé quelques infrastructures notables avec les partenaires comme des barrages agricoles. Ces acquis m'ont aidé durant les élections.
L'une des grandes expériences que j'ai vécues aura été la gestion du jour J : le jour des élections. Dans les bureaux de vote reculés, où il y a peu d'électeurs, il est très facile de tricher. En cela, notons aussi le peu d'engouement des Malgaches pour les élections. Les délégués de vote sont facilement achetables et ils sont complices dans le trucage électoral. Même l'utilisation du bulletin unique n'a pas résolu ce problème. Tout l'ensemble de ces facteurs ont fait que j'ai perdu, malgré un score honorable.

----R.A.

DIAMONDRA MAMY HANITRINIALA RANDRIANARISOA

« MA LIGNE DE CAMPAGNE ÉTAIT SURTOUT DE ME RAPPROCHER DE MES ÉLECTEURS »

LÉGISLATIVES 2013 – CANDIDATE DE L'AREMA – CIRCONSCRIPTION : ATSIMONDRANO

Issue d'une famille humble, d'un petit village appelé Tsarahonenana dans la commune de Fenoarivo, district d'Atsimondrano, région Analamanga, j'ai effectué un parcours loin d'être facile. J'ai bénéficié d'un enseignement gratuit en classe primaire (EPP Tsarahonenana) et secondaire du premier cycle (CEG Fenoarivo). C'est en constatant les misères, les injustices, le grave danger auquel sont exposés mes compatriotes, la population de mon district composé de 26 communes rurales, que je me suis présentée aux élections législatives de 2013.

Je me suis dit que c'est l'un des moyens, et non le seul, pour que je puisse apporter ma contribution à corriger ces injustices ; à parler et à débattre vraiment au profit de mon district voire mon pays. De nombreuses personnes me disaient que j'étais encore trop jeune pour cela, mais pour moi le patriotisme n'a pas d'âge. D'ailleurs, je juge que je suis la mieux placée pour représenter mon district. Je représente à la fois les femmes et les jeunes qui y représentent la majorité. Je vis là-bas depuis 15 ans. J'avais une enfance simple comme presque tous les habitants de cette zone rurale. Et humblement, je crois avoir les capacités pour parler de développement, de bien-être social, de politique publique… et cela, de par mon cursus universitaire en macro-économie.

Les plus importants sont surtout ma volonté et ma détermination. Je me suis alors lancée. Pourquoi Arema ? Descendante d'une famille Arema, j'ai toujours admiré ce parti, symbolisé par son fondateur Didier Ratsiraka. Auparavant, ma connaissance du parti était limitée à la couleur *« rouge »*, à l'intelligence et la constance politique du président Ratsiraka, qui est devenu mon modèle politique. Si nous nous référons aux autres candidats, je peux dire que je n'ai rien dépensé. 2 000 affiches offertes par le parti pour 26 communes, 100 T-shirts pour les staffs bénévoles, quelques mini-calendriers pour les femmes pour les aider au planning familial, un 4X4 et une camionnette transportant les sonos et l'équipage. C'est tout ! Aucune intervention à la télévision. Ma ligne de campagne était surtout de me rapprocher de mes électeurs, de leur montrer que je suis comme eux et que je les comprends.

In Pratiques politiques: expériences des candidats à l'élection législative de 2013

JAOSENGA CLÉMENT FABRICE BETOTO

« NOUS ÉTIONS UNE ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES »

LÉGISLATIVES 2013 – CANDIDAT DU PARTI VERT HASIN'I MADAGASIKARA – CIRCONSCRIPTION : NOSY BE

Je me suis proposé à mon parti. J'avais un programme. Celui de faire de Nosy Be une vitrine écotouristique de Madagascar et dans l'océan Indien de par la richesse et la diversité de ses ressources et biodiversité marines et côtières, pour que sa population vive en harmonie avec son environnement naturel, lui conférant un développement économique et social durable. Et celui également de faire entendre la voix du peuple malgache. Comme moyen de communication, nous avons utilisé les réseaux sociaux comme Facebook, les médias comme les chaînes de radios et télévisions locales, les rencontres avec les décideurs locaux (comme la royauté sakalava, les administrateurs, les entrepreneurs économiques, les organisations sociales, les banques) et avons créé des groupes de discussions avec la population locale. Nous étions une équipe de bénévoles.

In Pratiques politiques: expériences des candidats à l'élection législative de 2013

TOAVINA RALAMBOMAHAY

« IL NE S'AGIRA DONC PAS D'EXISTER LE TEMPS D'UNE ÉLECTION CE QUI SERAIT PREUVE DE VEDETTARIAT PROPRE AU CITOYEN QUI EST CANDIDAT »

LÉGISLATIVES 2013 – CANDIDAT DE L'HUMANISTE ET ÉCOLOGIQUE – CIRCONSCRIPTION ANTANANARIVO V

À nos yeux, pour être candidat, il fallait avoir fait un minimum de politique et appartenir à une entité politique. Si, depuis toujours, nous avons assumé faire de la politique en le disant publiquement ou en soutenant, par des explications, des idées politiques en débat et, bien sûr, en étant dans la vie professionnelle un consultant. En avril 2013, nous avons établi un contact avec un parti qui était proche de nos idéaux pour préparer les élections, mais des élections après seulement le sommet à quatre élargi. Personnellement, nous avons toujours condamné les arrivistes en politique. C'est-à-dire, ceux qui se trouvent comme un mérite de n'être pas un politique mais un technicien, un simple citoyen apolitique, un artiste, un évangéliste, un businessman, ou un membre de la diaspora etc. et qui, tout d'un coup, parce qu'ils ont fait un tube célèbre, ou qu'ils sont devenus une vedette des médias par des analyses prétendument apolitiques (objectives et neutres), ou qui ont accompli des œuvres sociales, deviennent ministre, maire, membre, par nomination politique, dans le (pouvoir ou autorité) judiciaire ou même numéro Un de Madagascar !

La décision était prise le lundi, dernier jour du dépôt de candidature et à la dernière heure. Il fallait alors donner un sens à cette candidature (jusque-là *« indépendante »*…). Nous avons alors officialisé le projet de société de l'association créée en août 2013, celui-là même qui a été soumis au parti évoqué auparavant. Les négociations ayant échoué, la candidature était alors réellement *« indépendante »*… Le vin tiré, il fallait le boire ! Mais de bon cœur, car c'était donc une première entrée officielle en politique, défait de tout lien avec les partis existants. La démarche est donc un engagement politique qui subsisterait après les élections quels que soient les résultats. Il ne s'agira donc pas d'exister le temps d'une élection ce qui serait preuve de vedettariat propre au citoyen qui est candidat et, qui pourtant ne se définit pas en Homme politique, mais en artiste, en bienfaiteur social, en businessman ou autres (et disparaître en tant qu'Homme politique après les élections). Du coup, le programme a ainsi vocation à être réalisé sur un long terme et non au lendemain des législatives, comme il se devrait dans une situation normale. Il faut faire de la politique. Très peu de Malgaches aujourd'hui croient au pouvoir de la politique de changer les choses, et pourtant…

In Pratiques politiques: expériences des candidats à l'élection législative de 2013

BR

Financement de campagne

Des débuts de solutions aux problèmes

Bien que la surenchère sera moindre que lors de la présidentielle, les législatives donnent aussi l'occasion aux candidats de déployer des moyens parfois considérables. L'auteur apporte des pistes de réflexion pour en terminer avec cette question de financement de campagne.

© Sitraka ramanantsoa

TOAVINA RALAMBOMAHAY
Auteur d'ouvrages politiques,
correspondant de l'Académie malgache

Le montant utilisé par les candidats aux élections scandalise. Un certain nombre d'institutions étatiques ou non se chargent de suivre le financement de la campagne en vertu de quelques lois. Mais l'insatisfaction demeure. L'une des causes de l'échec de l'encadrement du financement des campagnes électorale est que les citoyens veulent vérifier les sources des financements et leur utilisation.

RAISONS DU CONTRÔLE ET DU PLAFONNEMENT

Nombre d'entités réclament un encadrement et un plafonnement des dépenses de campagnes. Mais si ailleurs, l'encadrement est légal, c'est pour une égalité de chance des candidats et s'il y a plafonnement, c'est parce que l'État finance les partis et les campagnes électorales. Il est donc normal que l'État vérifie les comptes. D'abord, pour qu'un parti ou un candidat n'utilise les fonds afin d'accroître son propre patrimoine. Ensuite, il y a un plafond pour que l'État n'ait pas à rembourser trop d'argent au parti. Et enfin pour mesurer la redevabilité d'un candidat envers un financier. Mais à ce propos, la République de Madagascar est censée avoir des institutions pour contrôler les marchés publics. Le système étant comme ceci la plupart du temps : l'État rembourse x% (disons 47% à la France) des dépenses de campagne. Il faut donc que la totalité des dépenses de campagnes ne soit pas trop élevé sinon les 47% revenant à l'État seront exorbitants pour le contribuable. À Madagascar, les contribuables ne financent pas les partis. Il faudra alors fixer un plafond sur toutes les élections : présidentielles, législatives, sénatoriale, provinciales à deux niveaux, régionales à deux niveaux et communales à deux niveau et *«fokontany»*.

Ailleurs, donc, les partis et ceux qui le financent se déclarent publiquement et volontairement et ont même des avantages fiscaux quand ils le font. L'État encourage l'engagement citoyen avec ces avantages fiscaux. À Madagascar, il n'y a aucune incitation à le faire et aucune enquête n'est disponible pour savoir si les citoyens aimeraient se déclarer financier d'un parti. Et obliger un parti à déclarer les citoyens qui le financent est à discuter, surtout par rapport au droit du citoyen d'avoir une vie privée, au secret bancaire et au secret du vote. Le rendre obligatoire peut amener à ce que les citoyens qui ne veulent pas afficher leur soutien financier, ne financent pas justement des partis. Or, il y a un risque qu'aucun citoyen ne veuille financer un parti juste à cause de cette publicité obligatoire.

PREMIÈRE PROPOSITION : LES CANDIDATS PAIENT UNE SOMME ÉGALE À L'ÉTAT ET SE PLIENT À SON ORGANISATION

L'idée s'inspire du bulletin unique. La philosophie est l'égalité des candidats. Avec le bulletin unique, ou d'ailleurs la machine électronique, chaque candidat est assuré d'être présent dans chaque bureau de vote moyennant une somme égale payée à l'État. Il est alors envisageable que les candidats paient un montant égal à l'État et il fait la campagne d'un candidat. C'est-à-dire l'État fixe les meetings (avec les moyens de transport), les campagnes média (public comme privé) et les affichages comme c'est déjà le cas, etc. Mais pour cela, c'est l'État qui établit l'agenda et le candidat doit s'y conformer. L'égalité sera parfaite. Les sources de l'argent du candidat devrait être déclaré mais avec des incitations fiscales ou *«incentives»* pour contourner les droits à la discrétion énumérées ci-dessus.

> Les sources de l'argent du candidat devrait être déclaré mais avec des incitations fiscales ou incentives

Cependant, cette loi ne peut s'appliquer que pendant la campagne. Donc, avant la campagne ou entre les deux tours, il n'y a pas d'égalité car chaque parti ou candidat peut agir sans contrainte. Le parti politique a un compte obligatoire qu'il peut alimenter hors de la période de campagne électorale. Ensuite, les critères pour être candidat ne doivent pas aboutir à une pléthore de candidats car si cela ne tenait qu'au paiement des fonds de campagne à l'État, il se peut qu'il y ait une quantité infinie de candidats. Par exemple, il faudrait établir des parrainages soit d'élus soit de citoyens. On connaîtra alors le maximum de candidats possible, bien qu'il soit encore envisageable qu'il y en ait plus qu'il ne faut ou instaurer la règle selon laquelle il n'est possible d'être candidat que si l'on est présenté par un parti.

Mais il y a deux objections à cela. La première d'ordre idéologique. La loi et la Haute cour constitutionnelle ont exigé pour les présidentielles de 2018 qu'un candidat soit parrainé par des grands électeurs (le cas en France aussi et ailleurs) ou proposé par un parti. Or, ceci est polémique sous d'autres cieux même si personne ne s'en scandalise encore pour le moment vu la trajectoire historique de Madagascar. Du point de vue de la culture politique malgache en tout cas, selon Eric Dupont, la Constitution de la troisième République permet à tout citoyen de se porter candidat pour *«[marquer] la rupture avec le régime Ratsiraka qui exigeait l'appartenance à un parti affilié au Front national de la défense de la révolution (FNDR)»*.

La seconde est d'ordre légal. La loi a compliqué les modalités de création d'un parti. Et il y a matière à disserter sur cela. Enfin, le risque d'une campagne organisée par l'État est le manque d'activité et de vigueur qui peut se répercuter sur le taux d'abs-

tention pour manque de sensibilisation, à moins de rendre le vote obligatoire. Ce qui nécessite une autre réflexion. Par exemple, une sanction en cas de taux d'abstention élevé comme par exemple refaire les élections, ce qui coûte cher ; soit punir les abstentionnistes en matière civile ou pénale, etc. Ce qui devrait aboutir à une considération du vote blanc et nul qui peut aussi entraîner une annulation d'une élection, etc.

DEUXIÈME PROPOSITION CALQUÉE SUR LES PRATIQUES À L'ÉTRANGER : CONTRÔLE DE LA SOURCE DE FINANCEMENT, DES DÉPENSES ET PLAFONNEMENT

Il y a contrôle de la source de financement et des dépenses ainsi qu'un plafonnement des dépenses de campagnes. Pour le contrôle de la source de financement, il faut lever le secret bancaire, le droit au vote secret et le droit à la vie privée par une ingénierie juridique. Par exemple, par des incitations fiscales qui permettent au pouvoir public de publier les noms de ceux qui en bénéficient (personnes morales comme personnes physiques). Les contributeurs pourront alors déclarer leur apport : en numéraire, en immeuble : mise à disposition gratuite ou avec remise sur loyer (salles de fête, de réunions, quartiers généraux, etc.), de meubles (voitures, avions, hélicoptères, sonorisations, restauration, hôtellerie, etc.) pour une déduction fiscale, en nature ou en prestation pour les artistes, les journalistes, les publicitaires, les militants qui collent des affiches, etc.

Ensuite, la loi actuelle interdit aux hauts employés de l'État de faire campagne en public. Mais peuvent-ils financer des candidats ? Pour le contrôle des dépenses, l'État entre alors dans la comptabilité de chaque parti/candidat pour vérifier si les apports des personnes contributrices ont bel et bien été affectés pour la campagne ou pour un ou plusieurs membres du parti. Ce qui est fastidieux.

À propos du plafonnement des dépenses, comme évoqué ci-dessus, ailleurs, il y a plafonnement pour que l'État n'ait pas à rembourser trop d'argent au parti. Si Madagascar ne veut pas participer aux frais de campagne d'un candidat, il faut alors limiter l'apport d'une personne à un parti. Mais rien ne le justifierait. Le droit de propriété confère à une personne (morale ou physique) tous les droits sur sa propriété dont celui d'en faire un don. Même l'exhérédation est en principe loisible. Les abus de biens sociaux ne peuvent être soulevés que par ceux qui ont intérêt à agir et contre ceux qui n'ont pas obéi aux formalités. Dans le plafonnement, il faudrait aussi valoriser les apports en nature, et en meubles et en immeubles. Ce calcul est laborieux pour l'État. Par exemple, un patron de presse offre gratuitement ou avec remise des plages horaires ou des pages ; un artiste ne recevant pas de cachet ou avec remise, des citoyens offrant le couvert à des colleurs d'affiches, etc. Et comme, il n'y a pas de raison qu'un parti soit financé par des personnes n'habitant pas Madagascar, il est difficile de plafonner le financement extérieur. Pourquoi un parti, un ou des candidats ne peuvent-ils pas recevoir une participation financière de la diaspora, de la famille, etc.?

Pour contrôler la source d'un apport pour un candidat, il s'agit surtout de faire une enquête non sur le candidat mais sur le donateur. Dans le rapport Transparency International-Initiative Madagascar, des candidats ont déclaré les sommes qu'ils ont mises dans leur pré-campagne et campagne. Mais si le candidat Omer Beriziky ou Dama déclare une somme donnée et un revenu mensuel, il faut aussi savoir dans le détail leur train de vie pour estimer leur économie. Ce qui est possible dans une économie policée comme dans les pays développés. À Madagascar, les données des candidats sont inexploitables. Ici, les contrôles s'opèrent uniquement en période de campagne. Il est aussi possible de contrôler les sources, les dépenses de campagne et plafonner les dépenses d'un parti pendant les périodes hors-élection. Les dépenses hors élections peuvent être à l'occasion de Congrès, de réunions de section ou nationales (séminaires, ateliers, conférences, etc.) en frais de communication et déplacement, d'anniversaire du parti, du fondateur, de l'entrée ou de la sortie du parti du pouvoir, d'inaugurations de réalisations quelconque d'un élu, et d'infinité d'événements. Travail imaginable et laborieux pour l'Etat ou d'une entité surveillante.

> « Si Madagascar ne veut pas participer aux frais de campagne d'un candidat, il faut alors limiter l'apport d'une personne à un parti. Mais rien ne le justifierait.

TROISIÈME SOLUTION : STATUT QUO MAIS AVEC UNE RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Si les citoyens rechignent à payer pour les partis politiques via l'État, le statu quo s'impose. Mais une éducation citoyenne peut être entamée. Expliquer aux citoyens que l'engagement est possible, et n'est pas honteux. L'éducation se fait dans le sens où le citoyen lui-même déclare l'apport qu'il fait à un parti. Travail de longue haleine quand la politique est péjorée et que le citoyen lui-même trouve des raisons de ne pas s'engager. Bien peu de Malgaches ou même d'étrangers osent affirmer publiquement leur soutien à un candidat en déclarant son apport. Il y va de la responsabilité du citoyen de voter ou pas pour un candidat aux financeurs douteux qui se cacheraient sous le titre de *« bienfaiteurs anonymes »*. La responsabilité est alors inversée. Ce n'est plus au candidat de déclarer mais aux personnes (physique ou morale). Par exemple: c'est aux colleurs d'affiches, aux journalistes et patron de presse, aux artistes, aux propriétaires d'immeubles et de meubles, etc. de dire combien ils ont donné ou reçu de tel ou tel candidat. Ce qui est bien difficilement envisageable mais possible s'il y a un réel engagement de chaque personne.

SOLUTIONS CONSTANTES : L'EXISTENCE DE CHEF DE L'OPPOSITION

L'existence d'un chef de l'opposition signifie que la précampagne est officielle. Le chef de l'opposition entre naturellement en concurrence avec le pouvoir bien avant la campagne électorale. Ce Chef de l'opposition et même l'opposition est officiellement financé par l'État. Il dispose d'une indemnité égale à celle d'un vice-président de l'Assemblée nationale. Le statut de l'opposition génère aussi une douzaine de postes rémunérés et des sous-postes non négligeables. Vérifier les comptes hors campagne est donc théoriquement possible : celui du chef de l'opposition, du parti du Chef de l'opposition, et même des partis de l'opposition qui peuvent être multiples. Cela règle le débat sur l'opportunité de légiférer sur la précampagne car cela devient inutile.

L'IIDÉOLOGISATION, REMPART À L'ACHAT DE VOIX

« C'est l'idéologie qui est le premier rempart à la corruption. Un [citoyen] convaincu n'acceptera jamais d'argent venant d'un homme politique qui ne partage pas sa vision et n'a point besoin d'argent venant d'une personnalité politique du même bord que lui, puisque de toute façon, il partage le même point de vue ». Or, depuis 1991, l'élite malgache essaie de faire l'économie de l'idéologie pour mettre le pragmatisme en dogme. Elle transmet cette éducation au peuple. Il est vrai qu'en Occident, même les citoyens idéologisés assistent ou même participent à des campagnes électorales fort couteuses. Néanmoins, les citoyens qui votent pour un parti ou candidat appartiennent en général à des corps intermédiaires (association, parti) proche du candidat ou parti pour lequel il vote. Et en campagne électorale, la première mission c'est d'abord d'inciter ceux qui partagent déjà la même idéologie à voter, la deuxième, d'inciter les indécis et la troisième, très rarement, d'amener ceux qui ne partagent pas le même point de vue du candidat à se rallier à lui. Le plus important travail politique se fait donc hors de la période électorale et sur un très long terme. L'idéologisation solutionne aussi le problème de la redevabilité. Il est normal qu'un parti idéologique soit redevable d'abord à son idéologie, ensuite à ses partisans dont les financeurs.

Quelle que soit la solution adoptée le fond du problème est le comportement individuel du citoyen. Il est malléable et corruptible s'il est éloigné de l'idéologie. La redevabilité par rapport à un financier devrait être limitée par les institutions de contrôle de la République même. **P**

« Les mandats électifs ont servi aux politiciens pour un intérêt d'ascension sociale »

Le futur rapport de force à l'Assemblée nationale, nombre pléthorique de candidats indépendants, prise de responsabilité des jeunes… Le magistrat nous analyse ces législatives un peu particulières.

Par Raoto Andriamanambe

ROJOVOLA BORA

juge administratif et membre de l'association Ilo Soatoavina

© Photo fournie

CQUE PEUT-ON DIRE DES FORCES EN PRÉSENCE DANS CES LÉGISLATIVES ?

D'emblée, on ne peut pas ignorer qu'il y a deux forces qui se distinguent notamment la coalition Isika rehetra miaraka amin'i Andry Rajoelina, qui domine avec un grand nombre de candidats et le Tim qui a présenté un nombre de candidats raisonnable. Il faut voir les choses sous l'angle des derniers résultats de la présidentielle pour comprendre de suite que c'est tout à fait normal que les partisans du président élu continuent sur leur lancée pour renforcer et asseoir une légitimité politique, et on voit bien que le TIM, de son côté, ne souhaite pas faire profil bas. Il y a bien entendu la disparition totale des radars du HVM, qui était sorti troisième avec un score lamentable lors de la présidentielle. Il sera fort probable que le parti au pouvoir obtienne facilement la majorité lors de ces élections car la coalition des partis autour du mouvement Isika rehetra miaraka aminy Andry Rajoelina est une formule qui fera son effet eu égard à la proximité des deux scrutins , la présidentielle et les législatives. A contrario, la dissolution du HVM, qui n'a pas su rassembler ses forces, a eu pour conséquences la multiplication des candidatures indépendantes.

POURQUOI LES CANDIDATS INDÉPENDANTS SONT-ILS AUSSI NOMBREUX ? CELA SIGNE-T-IL LA FIN DES « PETITS PARTIS » OU « DES PARTIS HISTORIQUES » ?

On note dans les candidatures indépendantes des vieux visages de l'ancien régime mais également des personnalités politiques qui veulent marquer leur présence durant ces législatives pour gagner en respectabilité politique. On voit également de nouveaux visages qui veulent marquer leur entrée en politique. Il est sûr qu'il y a cette espèce de jeu politique animé par des intérêts égotiques car les parcours d'un certain nombre de candidats ne reflètent pas forcément la conviction de servir réellement l'intérêt général. Ce qui n'est pas chose nouvelle car, depuis toujours, on sait que les mandats électifs ont servi aux politiciens pour un intérêt d'ascension sociale avant tout. Alors tant mieux si c'est la fin des partis politiques sans idéaux ou dont les idéaux n'ont pas réussi à convaincre le changement de comportements car ils ont nivelé vers le bas la fonction parlementaire. Espérons que le nouveau paysage politique de ces législatives saura élever le débat au sein de l'Assemblée nationale.

LA CAUTION DE CINQ MILLIONS D'ARIARY EST-ELLE RÉDHIBITOIRE ?

Il faut en juger par les faits, donc si on constate aujourd'hui la présence de candidatures indépendantes considérable on se doit de répondre par la négative. Si des personnes peuvent déposer leurs candidatures à titre indépendant, avec leurs propres ressources, donc finalement elle n'est pas si excessive. Ces candidatures indépendantes vont se passer du financement des partis donc cela explique que le montant est donc jouable.

COMMENT JUGEZ-VOUS LA FUTURE COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ?

En démocratie, la règle est que le peuple exerce son pouvoir en la personne de ses représentants. Le problème de la représentativité des différentes classes sociales restera toujours présent au sein de l'Assemblée nationale. En effet, si le seul critère de sélection minimum des candidatures a été basé sur l'augmentation de la caution, force est de constater alors que ce fut une frange aisée qui a pu se présenter à ces élections ; cela nous amène déjà à penser que la masse populaire baignant dans la misère ne saurait s'identifier ni trouver ses repères chez les élus. Ensuite, la classe intellectuelle n'est pas massivement représentée dans les candidatures et enfin le citoyen lambda aura du mal à compter sur le parlementaire tant que les missions qui lui sont dévolues demeurent galvaudées. En somme, demeure la problématique de la définition des fonctions parlementaires proprement dite qui empêche les citoyens de voter intelligemment lors des élections législatives. Il ne faut pas nier en effet que beaucoup de citoyens ont cessé de voir chez les députés une émanation de leurs aspirations sociales tant que ceux-ci se soucient plutôt de leurs propres intérêts économiques personnels et alimentaires. Je trouve également dommage que les intellectuels malgaches n'osent pas l'épreuve des urnes et se confronter à l'électorat.

En résumé je vois une Assemblé Nationale qui doit absolument avoir pour défi de prôner un changement radical de paradigmes et de comportements pour gagner en crédibilité nouvelle.

BEAUCOUP DE JEUNES SE SONT LANCÉS À LA COURSE AUX LÉGISLATIVES. COMMENT PERCEVEZ-VOUS CET ENTHOUSIASME DE LA JEUNESSE ?

La jeunesse est toujours une richesse pour un pays car elle représente l'avenir, la force et l'énergie nouvelle qui est encore capable d'évoluer et de se perfectionner. J'apprécie la participation politique des jeunes dans la mesure, où elle est réellement inspirée par une volonté ferme d'apporter un souffle nouveau et animée par l'éthique dans la conduite des affaires politiques. P

ANTENIMIERAMPIRENENA
ASSEMBLEE NATIONALE

Opposition à l'Assemblée nationale

Une configuration incertaine

Les législatives détermineront la nouvelle composition de l'Assemblée nationale. Elles dégageront aussi le nouveau rapport de force. La question est de savoir si durant cette législature, la place de l'opposition sera occupée.

HILDA HASINJO
Journaliste Politikà

Les spéculations vont bon train. *«Les partisans de Andry Rajoelina ont plus de chance»*, disent les uns. *«Les "zanak'i Dada" ne vont pas se laisser faire»*, rétorquent les autres. *«Les indépendants seront les pions centraux»*, entend-on ailleurs. Dans tous les cas, les élections qui vont venir devraient mettre en exergue une configuration de l'échiquier politique : qui sont les opposants à Andry Rajoelina?

AVIS DE LA HCC

«Tout dépendra du nombre de siège obtenu par le parti Tiako i Madagasikara (Tim). À l'heure actuelle, et vu que son président nationale est l'un des finalistes de la présidentielle, le Tim est le prétendant logique au rôle de principal opposant à l'Administration Rajoelina. Mais, pour être une opposition crédible, il faudra que le Tim obtienne un nombre de sièges conséquent à l'Assemblée nationale», lance Garry Fabrice Ranaivoson, journaliste politique à *L'Express de Madagascar*. Léonnon Davis Rakotoarijaona, son pendant dans le quotidien *Midi Madagasikara*, quant à lui, pense que *«de par le fait que Marc Ravalomanana a pu quand même présenter un nombre assez important de candidats, il pourrait se constituer en opposition crédible»*.

«Les positions de la Haute cour constitutionnelle (HCC) tendent à rendre difficile l'avènement d'un chef de l'opposition. En effet, il n'y a eu aucun chef de l'opposition sous les présidents Rajaonarimampianina et Rivo Rakotovao», fustige Toavina Ralambomahay. Pour étayer sa thèse, il met en exergue une interview du président de la HCC publiée dans L'Express de Madagascar. *«C'est pour cela [...] que la Cour a recommandé de séparer les élections présidentielles et les législatives. Les législatives doivent servir à chercher une majorité claire pour le Président de la République. Si on arrive à dégager une majorité présidentielle, on aura un système politique beaucoup plus stable»*, avait-il expliqué. L'avis daté du 28 mars 2018 qui explique également *«(...) que le choix de cette dénomination est librement consenti par les membres de ce groupement politique qui ont bien voulu exprimer leur soutien à l'endroit du Président de la République et pour permettre aux électeurs d'identifier les candidats décidés à soutenir la politique générale de l'État; qu'une telle perspective répond à une pratique d'un régime semi-présidentiel tel le cas de Madagascar pour permettre de donner une plus grande cohérence dans le fonctionnement des Institutions de la République(...)»*

> Les pratiques n'ont pas changé et ne sont pas encore prêtes de changer. Ce sont les têtes qui changent.

GÉOMÉTRIE VARIABLE

Pour Toavina Ralambomahay, membre du parti Humaniste et Écologiste, le risque de l'absence d'une opposition à l'Assemblée nationale est grand. *«Comment voulez-vous qu'il y ait un chef de l'opposition quand (presque) aucun des candidats ne s'est proclamé opposant avant le scrutin ?, questionne-t-il. Et nous l'avons vu, il n'y avait aucun député HVM avant le vote de 2013, et pourtant, le HVM était majoritaire à l'Assemblée»*. Se basant sur des bruits en coulisse, le journaliste politique de Midi Madagasikara esquisse que *«des candidats du parti Tim, laissés pour compte par Marc Ravalomanana pourraient rallier le camp de Andry Rajoelina une fois élus»*. Journaliste politique depuis plus de dix ans, Davis Rakotoarijaona recueille les révélations des politiciens presque quotidiennement. Parfois, certains lui confient leurs frustrations.
Cette donne pourrait conforter la variabilité de la géométrie au sein de l'Assemblée nationale. Les pratiques n'ont pas changé et ne sont pas encore prêtes de changer. Ce sont les têtes qui changent. Une fois de plus, ce fait pourraient affaiblir la force de l'opposition. *«D'autant plus que la majeur partie de ces candidats indépendants ont soutenu la candidature de Andry Rajoelina lors de la présidentielle, notamment au second tour»*, renchérit Garry Fabrice Ranaivoson.

FORCE

Mais l'inverse aussi est possible. Mais pour des candidats, la posture à l'Assemblée nationale pourrait dépendre de la configuration du gouvernement. Plusieurs candidats indépendants ont été parmi les aspirants ministres lors des bousculades pour la formation de l'équipe gouvernementale de Christian Ntsay. Et ils le sont toujours, potentiellement. Une nouvelle désillusion pourrait amener certains d'entre eux à devenir des frondeurs. *«Étant donné que les règles du jeu politique à Madagascar et surtout à l'Assemblée nationale permettent que les prises de position soient circonstancielles et tournent au grès des intérêts, il n'est pas garanti qu'un député indépendant s'aligne dans les rangs de l'opposition, analyse Garry Fabrice Ranaivoson. La plupart pourraient juste demeurer dans la position du "frondeur ponctuel", avant de se taire une fois leurs aspirations personnelles satisfaites»*.
Quoi qu'il en soit, chaque partie est confiante pour ce qui est des résultats. Les partisans du président en place, en sélectionnant des candidats à fort potentiels et dont le soutien à Andry Rajoelina pendant les deux campagnes électorales ont été indéfectibles, espèrent rafler le maximum de sièges sur les 119 districts dans lesquels sont présents le parti Orange. Le Tim et ses partisans ne le sont pas moins. Ils pensent même pouvoir arriver en tête. *«Nous pourrions être la majorité à l'Assemblée nationale. Nous avons aussi notre force»*, lance Serge Zafimahova, candidat dans le deuxième arrondissement et non moins coordinateur de campagne de Marc Ravalomanana lors des dernières élections. P

La parole à quelques candidats

Nous avons choisi de donner la parole à un panel assez représentatif des candidats en lice. Les approches sont différentes mais les objectifs tendent vers la même chose : repenser et refonder l'Assemblée nationale.

« Dans un pays sous-développé, un député ne peut pas se cantonner dans le cadre de la législation et des contrôles des actions gouvernementales »

Novice dans la politique, le candidat doit faire face à des ogres politiques dans sa circonscription d'Antananarivo I. Un challenge qui ne l'effraie guère.

Par Raoto Andriamanambe

MAHAZAKA RABENANDRASANA

candidat indépendant Antananarivo I

LA SCÈNE POLITIQUE EST PHAGOCYTÉE PAR DEUX OU TROIS PARTIS. CELA NE RÉDUIT-IL PAS LA CHANCE DES « PETITS » CANDIDATS ?

Il est temps que la jeunesse prenne la relève au niveau de l'État. Mes parents ont été dans la politique, tout comme mon oncle. Il y a un fort courant qui m'a poussé à m'investir dans la politique. Il y a une vague de personnalités politiques ou de citoyens indépendants qui se sont portés candidats. Actuellement, il y a des problèmes dans la plupart des partis, au niveau du leadership notamment. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas intégré une formation politique par exemple.

JUSTEMENT, NE CRAIGNEZ-VOUS PAS DE FRAGILISER LE SOCLE POLITIQUE DÉJÀ TRÈS MINCE EN GONFLANT LES RANGS DES CANDIDATS SANS ÉTIQUETTES ?

J'aurais des redevabilités envers les partis politiques si je me suis présenté à travers eux. Il y a un risque que je ne devienne qu'une "boîte aux lettres" lors de la législature, comme il est souvent le cas. Je ne devrais suivre que les directives imposées par le parti et m'y soumettre. Être indépendant prouve que vous avez une personnalité. Notre mouvement s'appelle la "Voix du peuple", l'objectif est de porter cette voix auprès des instances dirigeantes et au sein du palais de l'Assemblée Nationale. Les partis malgaches n'apportent pas suffisamment l'éducation politique qu'il faut. S'il y avait deux ou trois courants comme en France ou aux États-Unis, l'investiture du parti aurait été très importante. À Madagascar, nous n'avons pas encore cette culture politique dans nos formations. Être indépendant, c'est une personnalité et c'est un état d'esprit. Même si au sein de l'Assemblée Nationale, on doit intégrer des groupes parlementaires.

> « Être indépendant, c'est une personnalité et c'est un état d'esprit.

LA NATURE DU DÉPUTÉ A ÉTÉ DÉVOYÉE.

COMMENT COMPTEZ-VOUS EXERCER VOTRE RÔLE DE PARLEMENTAIRE ?

J'aurai plutôt un regard sur les personnes âgées et les jeunes, à travers des textes qui seront en leur faveur. Par exemple, à travers la réinstauration de le carte verte. En ce qui concerne les rôles d'un député, je suis très clair : "je ne serai pas une boîte aux lettres ! " qui passerait tous les textes présentés par l'Exécutif, si je suis élu. Un député a une permanence. Cette équipe composée de juristes ou de spécialistes aura pour rôle de scruter à la loupe les textes qui seraient présentés et de juger s'ils ont apporté un bien-être aux citoyens malgaches. Il est temps d'être responsable. Il faut que les élus soient responsables.

COMMENT CETTE RESPONSABILITÉ ENVERS LES ÉLECTEURS SE MANIFESTERA-T-ELLE ?

Il faut que les élus soient en contact avec les électeurs : comme les populations défavorisées. Un député dans un pays sous-développé ne peut pas rester dans ce cadre de la législation et des contrôles des actions gouvernementales. Il doit faire du social. Plus de 92% de la population vivent dans le chaos. Il est essentiel de faire des actions sociales.

COMMENT REDORER LE BLASON DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DES DÉPUTÉS ?

Il faut apporter du renouveau dans le palais de Tsimbazaza. Il faut que les députés soient des relais du peuple. Les parlementaires doivent faire montre d'exemplarité sans faille.

SI VOUS ÊTES ÉLU, RÉCLAMEREZ-VOUS UN 4X4 ?

Non. J'en ai déjà *(rire)* ! Être politicien est une vocation. J'aime la politique. Je suis motivé pour apporter le changement. **P**

«Il faut renouveler la pratique politique»

Le député élu dans le district d'Ambohidratrimo, brigue un nouveau mandat. Issu des rangs de la première promotion du YLTP, Mamy Rabenirina nous partage ses points de vue et ses visions pour le pays.

Par Julie Raharisoa

MAMY RABENIRINA

candidat de la liste Tiako i madagasikara (TIM), district Ambohidratrimo

POURRIEZ-VOUS NOUS PARLER DE VOTRE PARCOURS POLITIQUE ?

Avant de me présenter aux législatives, j'avais déjà occupé le poste de maire de la commune rurale d'Anosiala Ambohidratrimo durant 10 ans, en tant qu'élu sous les couleurs du parti Tiako i Madagasikara (Tim). Ensuite, ma candidature aux législatives a été soutenue par les unités de base en 2013. D'ailleurs, je connais bien cette circonscription et j'ai toujours été fidèle à l'idéologie de mon parti. Notre mission politique est de ramener l'ordre constitutionnel. Cela a renforcé davantage ma conviction d'aller plus loin dans la politique. Déterminé à atteindre mes objectifs et ma vision de développement avec le soutien des militants de base et l'aval du bureau national, je veux continuer mes efforts en briguant un deuxième mandat.

COMMENT AVEZ- VOUS VÉCU VOTRE MANDAT?

Le mandat écoulé n'a pas été facile. D'une part, notre parti s'est positionné dans l'opposition. D'autre part, nous avons toujours veillé à la stabilité politique afin que le pays ne s'enfonce pas de nouveau dans la crise politique. Nous n'avions pas hésité à soutenir les décisions du régime Rajaonarimampianina lorsque cela répondait aux besoins de développement, mais dans le cas contraire, nous avions haussé le ton. En résumé, le parti Tim peut se dire que nombreux défis restent à relever. Cependant, nous pouvons être fiers de nos réalisations, de nos expériences, de nos compétences et de notre pratique politique. Personnellement, je me suis posé un défi. Pour moi, ce mandat était une opportunité de m'ouvrir à d'autres perspectives, de partager des expériences avec mes collègues à l'Assemblée nationale, en particulier avec ceux qui ne partagent pas le même point de vue que moi.

LES CITOYENS ONT UNE MAUVAISE IMAGE DES DÉPUTÉS, POURQUOI?

La raison est simple : l'Assemblée nationale a été vulnérable aux pratiques sources d'instabilité institutionnelle. La question des "mallettes" n'a pas cessé de défrayer les chroniques. Ce n'est pas du tout étonnant car le régime Rajaonarimampianina n'a eu aucun élu à l'Hémicycle. Former une majorité avec les indépendants, majoritaires à l'Assemblée nationale, était, pour le pouvoir en place, le seul moyen d'obtenir le soutien d'une majorité. C'était une majorité instable et fictive. Nous, députés TIM, n'acceptons pas d'être mis dans le même sac que ces députés, parce que nous nous étions toujours efforcés de nous démarquer de nos pairs par nos décisions et nos réactions.

> « l'Assemblée nationale a été vulnérable aux pratiques sources d'instabilité institutionnelle.

QU'A APPORTÉ LE PROGRAMME DE FORMATION YLTP DANS L'EXERCICE DE VOS MANDATS POLITIQUES?

J'ai participé au programme YLTP à la deuxième année de mon premier mandat en tant que maire. La formation m'a permis de développer mes connaissances et d'obtenir de nouvelles compétences. Le YLTP a renforcé ma capacité en leadership. Dans la société malgache, il n'est pas facile de prendre la place de leader quand on se retrouve devant les aînés. Pour moi, la pratique s'est déroulée avant la théorie. Ainsi, la formation m'a permis de développer mes propres théories en leadership politique. On connaît tous la pratique politique malgache qui est assez médiocre. Les politiciens versent dans le mimétisme. Les politiciens ne s'efforcent pas d'améliorer la pratique politique, c'est le contraire qui se passe : les politiciens agissent en fonction des circonstances et versent dans le populisme.

COMMENT REDORER LE BLASON DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DONT L'IMAGE EST TERNIE PAR LE PASSÉ?

Une réforme politique s'impose. Des initiatives allant dans ce sens ont été prises en 2008, mais cela n'intéresse forcément pas tous les politiciens. Le projet a été interrompu par la crise politique de 2009. Il est essentiel de réformer en profondeur la pratique politique : il nous faut plus de professionnalisme dans l'approche et tous les politiciens devraient être issus de partis politiques et qu'ils soient formés à la politique. La situation restera inchangée tant que les élus indépendants règneront en grand nombre à l'Hémicycle et tant que les partis politiques présentent aux élections des "mercenaires politiques " au lieu de présenter des candidats bien formés. Laissons la politique aux politiciens! P

« L'image désastreuse de l'Assemblée nationale devrait se soigner progressivement »

Le candidat député Beboarimisa Ralava a occupé deux postes ministériels, dans trois gouvernements, durant le précédent régime. Il se lance de ses propres ailes aux législatives appuyé par son mouvement Banjino ny Repoblika. Il répond sans ambages aux interrogations que suscite cette candidature.

Par Raoto Andriamanambe

BEBOARIMISA RALAVA

candidat de la liste Banjino Ny Repoblika (BR), district Manakara

APRÈS AVOIR VÉCU DES MANDATS PUBLICS, QU'EST-CE QUI VOUS A POUSSÉ À VOUS PRÉSENTER AUX LÉGISLATIVES? AVEC LES RISQUES DE NON-ÉLECTION QUE CELA SUPPOSE ? EST-CE PAR PEUR D'UNE POSSIBLE TRAVERSÉE DU DÉSERT POLITIQUE ?

Après avoir assuré deux postes ministériels, dans trois gouvernements, sous le précédent quinquennat, j'ai en effet acquis une certaine expérience dans la manière de servir la Nation. Être ministre n'est pas chose facile. Dans ces fonctions, votre champ d'action est limité, car vous êtes par définition dans l'Exécutif. Cependant, le fait que j'ai également été coach de la région Vatovavy-Fitovinany m'a permis d'avoir des connaissances concrètes et réelles sur les enjeux de développement sur place. Ainsi, présenter ma candidature aux législatives, dans ma région natale, est pour moi un nouveau challenge dans ma pratique politique. Il s'agit de gagner plus de légitimité par les suffrages pour continuer mes actions socioéconomique, initiées bien avant ces élections. Comme vous le savez, j'avais créé l'association "Bâtir la République" le jour de la commémoration du 60e anniversaire de la République malgache le 14 octobre 2018, une manière pour moi de partager cette valeur première qui devrait être adoptée par tous les citoyens, guidés par le respect d'une Nation commune, la construction et la protection des biens communs.

JUSTEMENT, POURQUOI AVOIR LANCÉ UNE ASSOCIATION « BÂTIR LA RÉPUBLIQUE », TRANSFORMÉE DANS LA FOULÉE EN PARTI POLITIQUE ? POURQUOI NE PAS INTÉGRER UNE STRUCTURE EXISTANTE POUR VOTRE CANDIDATURE ?

Permettez-moi de préciser d'abord ceci : l'association "Bâtir la République" a été créée pour devenir une plateforme d'échange et un laboratoire d'idées pour les citoyens. Comme je l'ai expliqué, son nom n'a pas été choisi par pur hasard. Ses actions ont actuellement atteint des contrées éloignées que mêmes ses tout premiers adhérents ne soupçonnent pas. Et l'association continue encore à essaimer progressivement dans tout le pays. C'est l'association "Bâtir la république", ouverte à tous les citoyens, qui nourrit, mon équipe et moi, en idées et en individus, et qui nous a poussés tous à avancer dans la politique, j'entends par là la pratique actuelle pour affronter les suffrages, seuls juges pour le peuple et par le peuple, de la pertinence et de la légitimité de nos idées fondatrices. D'où la création de notre parti politique "Banjino ny Repoblika". L'association "Bâtir la République" a été créée pour compiler les idées de société porteuses de valeurs afin de les transformer en proposition de Loi que le parti "Banjino ny Repoblika" aura la charge de présenter et soutenir au niveau de l'Assemblée nationale.

VOUS ÉTIEZ MINISTRE DURANT LE MANDAT DE HERY RAJAONARIMAMPIANINA QUI AVAIT UN PARTI LE HVM. POURQUOI NE PAS VOUS ÊTRE PRÉSENTÉ SOUS CETTE BANIÈRE ?

Il faut d'abord préciser ici que, durant le mandat de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, on a surtout fait appel à moi pour les aider, le gouvernement et lui, dans la conduite des projets de l'État, de par mes expériences précédentes. C'est une confiance qui m'honore en tant qu'homme et surtout en tant que jeune malgache voulant apporter ma part dans le développement de Madagascar. Rappelons que c'est après avoir travaillé pendant des années dans une multinationale européenne que j'ai décidé de revenir au pays pour apporter ma pierre à l'édifice. Arrivé ici, j'ai intégré la Fondation des aires protégées et de la biodiversité à Madagascar (FAPBM) en tant que directeur exécutif. Quelques années après, j'ai été nommé ministre de l'Environnement où j'ai eu la chance de préparer Madagascar à la conférence COP21 sur l'environnement et le climat. Ma nomination dans le gouvernement de l'époque était donc un choix purement technique puisque je n'étais membre d'aucun parti politique.

CES LÉGISLATIVES SONT MARQUÉES PAR L'ÉMERGENCE D'UNE JEUNESSE ENGAGÉE ET POLITISÉE. VOUS-MÊME, VOUS ÊTES JEUNE. COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS CET ENGOUEMENT POUR LES LÉGISLATIVES ?

Je suis particulièrement content de l'engagement actuel des jeunes en politique, moi-même étant jeune quand j'ai fait partie du gouvernement pour la première fois. Cet engagement témoigne de l'absence d'appréhension et de peur de la part de la jeunesse malgache envers la politique. Cela voudrait dire également que la politique n'est pas un domaine réservé aux nantis, expérimentés, ni non plus d'une certaine classe sociale qui pensait pouvoir gérer le pays en évoluant dans un cercle totalement fermé aux jeunes et aux classes modestes. Si vous observez bien, les jeunes candidats sont la plupart des individus qui ont entrepris leur carrière, soit dans le privé, soit dans l'administration publique. Même nos trois derniers présidents de la République sont issus du secteur privé. Ce n'est pas un hasard. Considérer l'énergie chez les jeunes n'est plus de vains mots pour le pays.

SI VOUS ÊTES ÉLU, COMMENT FERIEZ-VOUS POUR RÉHABILITER L'IMAGE DÉSASTREUSE QU'A DONNÉE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU COURS DE LA DERNIÈRE LÉGISLATURE ?

Il faut noter que le parti "Banjino ny Repoblika" a présenté plusieurs candidats dans des circonscriptions des régions à ces prochaines législatives, et moi-même dans ma ville natale qui est Manakara. Si nous avons choisi les législatives pour affronter le verdict des urnes, c'est justement pour apporter notre propre manière de débattre des idées dans l'arène politique par excellence, qui est l'Assemblée nationale. L'image désastreuse de cette institution, comme vous la décrivez vous-même, devrait se soigner progressivement à mesure que chaque député s'avance vraiment dans le débat d'idées. J'entends par cela, les vraies idées qui nous mèneront dans un vrai développement et qui nous éloigneront du fléau de la corruption. "Banjino ny Repoblika" et "Bâtir

la République" ont été créés dans ce sens, pour que chaque citoyen prenne en main son avenir et ses responsabilités devant la Nation.

QUELLES SERAIENT LES PROPOSITIONS DE LOI QUE VOUS ALLEZ INTRODUIRE SI VOUS ÊTES ÉLU ? COMMENT ASSURERIEZ-VOUS UN CONTRÔLE EFFICACE DES ACTIONS GOUVERNEMENTALES?

Pour rappel, quand j'ai été ministre de l'Environnement, nous avions élaboré un projet de Loi avec le ministère de la Justice de l'époque. Le texte, qualifié de Loi Beboarimisa, loi n 013/2015 du 20 mai 2015 portant création de la Chaine spéciale en charge de la lutte contre les trafics de bois précieux, a été adopté par l'Assemblée nationale en décembre 2015. C'était la première Loi à Madagascar qui portait sur la lutte contre le trafic de bois précieux et la protection des ressources naturelles, qui a été adoptée récemment à l'Assemblée nationale. Cette action devrait illustrer nos efforts, mon équipe et moi, dans cette noble compétition que sont les élections législatives. Votre question explique par elle-même la raison pour laquelle nous nous sommes présentés à ces élections. L'expérience nous a appris que d'autres domaines, en dehors de l'Environnement, de la Météorologie et des Transports dont j'ai été chargé, auront également besoin de toute notre énergie pour faire avancer notre économie, avec la manière la plus saine, car nous agirons toujours par et pour la République et ses lois. D'ailleurs, c'est la raison d'être de mon association "Bâtir la République" en tant que laboratoire d'idées. Elle va nous permettre de consolider toutes les bonnes idées, et puis, avec l'aide de techniciens juristes, nous serons en mesure de faire des propositions de lois précises et élaborées. Pour mon compte, le fait que j'ai été ministre pourrait apporter une expérience dans les propositions à faire à l'Assemblée nationale. Un député devrait apporter des critiques constructives, par exemple aux moments critiques où le gouvernement, conduit par le Premier ministre, présente le Programme général de l'État (PGE). **P**

«Les députés sont victimes d'instrumentalisation politique»

Le parti au pouvoir a intérêt à rafler une majorité confortable pour obtenir une certaine stabilité. Les prochaines législatives seront ainsi décisives en matière d'équilibres de pouvoirs. Le point avec l'ancien député de Madagascar élus sous les couleurs du groupement Miaraka amin'i Prezidà Andry Rajoelina (MAPAR) et candidat aux prochaines législatives sous la bannière Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina (IRD).

Par Julie Raharisoa

BRUNELLE RAZAFINTSIANDRAOFA

candidat de la liste Isika Rehetra Miaraka amin'i Andry Rajoelina, district d'Ikongo

DURANT LA DERNIÈRE LÉGISLATURE, LE MAPAR S'EST SCINDÉ EN TROIS GROUPES : MAPAR 1, 2 ET 3. COMMENT AVEZ-VOUS VÉCU CES ÉVÈNEMENTS ?

La première législature a été très difficile pour nous. Le régime a eu sa propre pratique politique qui ne convenait pas à notre idéologie dans la conduite des affaires nationales. Au nom de la stabilité, le régime Rajaonarimampianina a créé une majorité présidentielle en soudoyant les députés, notamment indépendants. Mais pour moi, le fond du problème réside dans le système fortement centralisé qui prévaut. En tant que politiciens qui veulent briguer d'autres mandats, les députés sont contraints de se rallier à la cause du régime de peur de condamner leur circonscription. En fait, les députés sont victimes d'une instrumentalisation politique. Il faut remettre en question le système même pour changer les choses.

QUE FAUT-IL FAIRE POUR CHANGER LA PRATIQUE POLITIQUE À MADAGASCAR ?

Cela suppose un changement profond du système politique. Avant tout, il nous faut une structure bien adaptée. Vient ensuite, une vision claire de développement. Le problème est qu'il n'y a jamais eu de continuité de l'État. Et même durant un mandat, entre deux gouvernements, cela n'a jamais existé. On fait du pilotage à vue. On ne sait pas exactement sur quoi notre politique économique se base. L'Initiative pour l'émergence de Madagascar (IEM) en est le commencement. Il reste à attendre sa réalisation. L'important est pour moi, de privilégier un concept de développement typique malgache c'est-à-dire un programme bien conçu et concerté adapté à la réalité du pays et aux besoins des Malgaches. Sans cela, le développement durable du pays reste une utopie.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE EST L'UN DES ACTEURS FONDAMENTAUX DE LA DÉMOCRATIE MAIS ELLE EST DEVENUE UN LIEU OÙ LA PRATIQUE DE TRANSHUMANCE POLITIQUE EST À SON APOGÉE OÙ LES FORTES SUSPICIONS DE CORRUPTION SE FONT SENTIR. QUELLE EST VOTRE PART DE RESPONSABILITÉ ?

Si on voit l'Assemblée Nationale en tant qu'institution, la responsabilité des députés Mapar est engagée. En observant les éléments qui la composent, nos responsabilités sont dégagées. Nous pouvons dire que, 21 sur 151 députés, moi, y compris, n'ont reçu aucune somme d'argent de l'ancien régime. N'oubliez pas que les députés indépendants étaient en grand nombre. Les partis ont leur propre idéologie. Ces députés pourraient ne pas avoir une idée de ce que cela signifie. Des politiciens proposent la suppression de la candidature indépendante pour remédier à la situation actuelle. Je ne suis pas du même avis qu'eux, parce que cette décision est en contradiction avec la liberté individuelle garantie par la Constitution. Le mieux est de partager la responsabilité : avant d'élire un candidat aux législatives, les électeurs devront bien connaitre la personne et sa vision pour le développement.
Malheureusement, les citoyens malgaches n'en sont pas encore pleinement conscients. Et je n'ai de cesse de le répéter : il faut engager la refondation du pays.

NOMBREUX OBSERVATEURS POLITIQUES DÉNONCENT LE «TRAITEMENT DE FAVEUR» DONT BÉNÉFICIERAIENT ACTUELLEMENT LES CANDIDATS DU GROUPEMENT IRD AUX

LÉGISLATIVES, POUR NE CITER QUE L'UTILISATION DU NOM DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LES CANDIDATS DU POUVOIR. LA PROCHAINE ÉLECTION NE SEMBLE T- ELLE PAS ÊTRE BIAISÉE À L'AVANCE ?

Personnellement, je ne vois aucun traitement de faveur. Et je tiens à préciser que le Mapar a déjà participé aux élections depuis 2013 et a toujours utilisé le nom d'Andry Rajoelina. Et pourquoi ne le remettre en question que maintenant ? Pourquoi accepter l'utilisation de ce nom depuis tout ce temps ? La raison d'être de tout parti est de conquérir le pouvoir et le parti TGV/Mapar est dans cette logique de victoire. Il ne faut pas en faire tout un plat.

QU'EN EST-IL DE LA TRANSPARENCE DES SOURCES DE FINANCEMENT DES CANDIDATS DE L'IRD ?

Le groupement Mapar a ses propres sources de financement. Les membres versent une cotisation mensuelle dans les caisses du parti. Et c'est une question de millions d'ariary par mois par membre. Ce qui veut dire que le parti a les moyens nécessaires et suffisants pour financer ses activités politiques. Si on parle du cas des députés Mapar, durant la dernière législature, chaque député a eu l'obligation de verser une cotisation mensuelle de 200 000 ariary depuis 2013. Un cahier d'enregistrement et un reçu en bonne et due forme justifient ces paiements. Par exemple, j'ai pu verser une cotisation de 12 millions d'ariary durant la mandature écoulée. Calculez le montant total de la cotisation versée par les députés Mapar qui sont au nombre d'une vingtaine et ce, sans parler des autres membres.

LES OBSERVATEURS CRAIGNENT QUE SI LES ÉLUS IRD SONT MAJORITAIRES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, CETTE INSTITUTION RISQUE DE NE DEVENIR QU'UNE CHAMBRE D'ENREGISTREMENT. CES APPRÉHENSIONS SONT-ELLES VALABLES ?

La pratique politique doit changer. Il est aberrant de penser que le pays se trouve dans la situation actuelle après 70 ans d'indépendance. Ce n'est plus de la simple pauvreté, mais c'est de la misère totale. On doit se révolter et cela requiert un changement de comportement. Je peux dire que cette période est révolue : les députés, avant de lever leur main pour adopter un projet de loi ou approuver une décision gouvernementale, devront bien réfléchir. Si des projets de lois ne sont pas convaincants ou ne répondent pas aux besoins du pays, il faut les amender. Il faut que les parlementaires soient redevables et responsables. **P**

«Il est temps de prendre la situation en main»

YLTPien, Solofondramaro «Dabe» Andrianirina s'est remis en selle après une première tentative en 2002.

Par Van-Lee Behaja

SOLOFONDRAMARO ANDRIANIRINA

Candidat de la liste ADN, district Ambositra

POUVEZ-VOUS NOUS NOUS RELATER VOTRE VÉCU EN TANT QUE POLITICIEN ?

Depuis mon enfance, je suis passionné par la politique. Mon père et mon oncle étaient des acteurs politiques actifs à Madagascar. Ils ont ardemment œuvré pour des questions d'avancée sociale. Depuis les années 1982 et 1989, j'ai suivi l'histoire politique de la Grande île de très près. J'ai suivi les avancées de la démocratie à Madagascar et les luttes populaires de 1991 qui ont éveillé ma conscience politique. En 1995, quand j'ai fait mes études à Antananarivo, j'ai habité dans le centre d'accueil à Tsimbazaza, au cœur de l'Assemblée Nationale. C'est ce qui m'a donné la chance de côtoyer des députés de la troisième République et de comprendre les rouages de la Chambre basse. J'ai été également témoin de l'époque de la discorde entre le président Albert Zafy, le Premier ministre Francisque Ravony et l'Assemblée Nationale.

VOUS ÉTIEZ DÉJÀ CANDIDAT EN 2002, QUELLES ÉTAIENT VOS MOTIVATIONS, À L'ÉPOQUE ?

Je dirai que la base de ma décision était l'éducation. Elle a joué un grand rôle et m'a influencé pour me pousser à m'intéresser à la politique. J'étais décidé à prendre davantage de responsabilité au niveau de la société à l'époque. Le fait de ressentir la difficulté de la population et de constater que les infrastructures, l'économie, la sécurité et l'éducation ne répondent pas au bien-être de nos concitoyens m'a poussé à agir en me présentant aux législatives en 2002. Et j'ai pris la décision de présenter ma candidature, soutenue par des citoyens de la circonscription d'Imady Ala.

QUELS SONT LES IMPACTS DE CETTE EXPÉRIENCE ?

À l'époque, j'étais âgé de 25 ans seulement. J'étais parmi les plus jeunes candidats. Je pense que ma candidature a apporté un souffle nouveau au paysage politique local. Depuis, cela a beaucoup incité les jeunes à prendre des responsabilités politiques. Après cela, un collègue de la même promotion que moi a été élu maire à Imerina Imady. Malgré sa jeunesse, il a su convaincre la population dans sa prise de responsabilité et dans sa manière de travailler. Il a été reconduit trois fois, ce qui est un gage de succès.

QU'EST-CE QUI VOUS A ENCOURAGÉ À VOUS REPRÉSENTER UNE NOUVELLE FOIS ?

En 2007 et en 2013, j'ai décidé de ne pas me présenter à cause de la situation politique qui prévalait. Mais, à présent, je sens qu'il est temps de prendre en main la situation. Nous ne pouvons pas laisser le pays entre les jougs de politiciens inamovibles qui se camouflent parfois dans les habits d'indépendants. Dans ma démarche, j'avance avec un programme clair et une vision qui concorde avec celle de mon parti.

QUELS DEVRAIENT ÊTRE LES RÔLES D'UN DÉPUTÉ SELON VOUS ?

Les députés ont d'énormes responsabilités dans la discussion avec l'Exécutif et les élus locaux pour chercher des solutions concrètes aux difficultés que subit la population dans son quotidien.

QUELLES SERAIENT VOS PRIORITÉS ?

J'ai intégré l'ADN depuis quatre ans en adoptant sa ligne idéologique et sa ligne de conduite. Désormais, nous sommes prêts pour échanger avec la population nos idéologies qui se concentrent fondamentalement sur la refondation de la nation. Un concept que nous véhiculons depuis quelques années. Pour que Madagascar avance, il faut panser ses plaies et aller de l'avant. Mais nous ne pourrions pas le faire tant que nous n'aurions pas discuter des vrais problèmes et mener un vrai processus de réconciliation nationale. **P**

Êtes-vous également prêt ?

Les élections législatives seront sans aucun doute l'un des temps forts politiques de 2019. Dans ce numéro, nous fournirons suffisamment de références selon lesquelles, un Parlement a des tâches spécifiques et il doit être en mesure de les remplir, même dans les systèmes présidentiels.

Le Parlement est au cœur de chaque démocratie ; une large légitimité devrait ainsi en être importante pour nous tous. Avec nos compatriotes malgaches, nous espérons un vote démocratique et, surtout, un taux de participation élevé. Si on s'en tient à l'emploi du temps défini, le peuple malgache sera de nouveau appelé aux urnes à la fin de l'année pour élire les maires et les conseillers communaux. Traditionnellement, les élections locales sont moins considérées, que ce soit en Europe ou en Afrique.

Les maires, comme la police, sont pourtant souvent le premier point de contact avec l'autorité de l'État, et sont naturellement plus proches des préoccupations des citoyens, que ce soit à Antananarivo ou dans les régions, qu'on qualifie à tort de provinciales. Qu'il s'agisse des questions d'électricité, d'eau ou d'égout, de sécurité, de ramassage des ordures, d'ordre public ou de faire la queue pour avoir des photocopies certifiées conformes : alors que les ministres, les sénateurs ou les députés sont loin du quotidien de l'action, la fonction de maire semble avoir été créé pour ceux qui ont vraiment à cœur le bien-être d'une communauté et de ses habitants et veulent s'y atteler. Une telle préoccupation ne restera pas invisible.

Ceux qui veulent observer de quelle manière un soi-disant *«petit»* maire peut soudainement devenir une référence, devraient suivre la campagne pré-électorale en cours du parti démocrate aux États-Unis. La petite ville de South Bend en Indiana est le pays de Pete Buttigieg. Au cours de ses huit années passées à la mairie de cette localité de 100 000 habitants, et grâce à son engagement personnel, il a inversé le déclin économique, a amélioré le système scolaire et de formation, il a réduit la criminalité et la pollution atmosphérique. Et voyons le résultat : de larges pans de l'électorat, un peu désabusé d'une certaine classe politique à Washington, accueillent avec enthousiasme un nouveau type de politicien, pour qui les résultats concrets sont plus importants que la politique de parti.

Reste à savoir s'il aura réellement une chance à la présidence. Malgré certaines circonstances défavorables, il existe aussi ici à Madagascar d'innombrables exemples d'engagements communautaires positifs. Êtes-vous également prêt ? Le bien commun a besoin de personnes engagées, qui savent vraiment de quoi il retourne. Les citoyens en seront reconnaissants. Une élection locale n'arrive pas tous les jours. Avez-vous déjà pensé à vous présenter comme candidat ? C'est maintenant le moment d'apporter votre pierre à l'édifice. P

Constantin GRUND

politikā

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Constantin GRUND

DIRECTEUR DE PUBLICATION ADJOINT
Jean Aimé RAVELOSON

COMITÉ DE LECTURE
Dominique RAKOTOMALALA
Hanta ANDRIANASY
Jean Aimé RAVELOSON
Constantin GRUND

DIRECTEUR GÉNÉRAL FONDATEUR
Tanteliarimiza RAKOTOMALALA

DIRECTEUR DE CRÉATION
Toky RAJAONA

RÉDACTEUR EN CHEF
Andriamanambe RAOTO

MISE EN PAGE ET INFOGRAPHIE
Andry RABENANDRASANA

ATTACHÉ DE PRODUCTION
Mampionona RASOLOARINONY

ÉQUIPE PERMANENTE
Alain ILONIAINA
Hilda HASINJO
Julie RAHARISOA
Karina ZARAZAFY
Van-Lee BEHAJA

ÉQUIPE PERMANENTE
Aina RAMAROSON

CONTRIBUTEURS
Jessica RANOHEFY
Toavina RALAMBOMAHAY

PHOTOS/ILLUSTRATIONS
Ando BALIAKA
Andriatsihoarana RAOTO
Andry RANDRIANARISOA
Arisamy RANDRIAMARO
Fy

redaction@politika.mg

Politikà est une publication de
FRIEDRICH EBERT STIFTUNG
becom

La reproduction, même partielle, des articles et illustrations parus dans Politikà est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.
Politikà décline toute responsabilité pour les documents remis.

LA **FES** À MADAGASCAR

Le bureau de la Fondation Friedrich Ebert Madagascar fait partie du grand réseau qui compte plus de 100 bureaux dans le monde entier. Madagascar a éte parmi les premiers pays partenaires de la Fondation. Le bureau à Antananarivo existe depuis 1964. Les activités principales à Madagascar sont axées sur les domaines suivants:

- la promotion de la culture politique démocratique
- le renforcement de la démocratie sociale
- la promotion de jeunes leaders malagasy
- le rôle des médias dans la démocratie
- le développement durable et la transformation de l'économie
- le soutien au dialogue social
- l'intégration régionale et internationale

NOS OBJECTIFS

Une société libre et solidaire qui promeut l'égalité des chances en matière de participation politique, économique, sociale et culturelle, sans distinction d'origine, de sexe ou de religion ; une démocratie dynamique et solide ; une économie portée par une croissance durable et offrant un travail décent pour tous ; un Etat social qui offre de meilleurs systèmes de formation et de santé, lutte contre la pauvreté et protège contre les principaux aléas de la vie ; un pays qui assume ses responsabilités pour la paix et le progrès social en Europe et dans le monde.

NOS ACTIONS

Nous œuvrons pour la promotion et le renforcement de la social-démocratie, notamment à travers:

LA FORMATION POLITIQUE
LE CONSEIL POLITIQUE
LA COOPÉRATION INTERNATIONALE
L'OCTROI DE BOURSES
LA MÉMOIRE COLLECTIVE DE LA SOCIAL-DÉMOCRATIE

Friedrich Ebert Stiftung Bureau Madagascar
1er Etage Immeuble Prestige
Lot II M 91 Ter D Antsahabe Antsakaviro - BP : 3185
Antananarivo 101, Madagascar
+(261) 20 2234424
info(at)fes-madagascar.org

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG

politikā

vivons la politique. différemment.

www.politika.mg